

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Pagination continue.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

PARAISSANT TOUS LES MOIS

VOL. VI.

MONTRÉAL, AVRIL 1888.

N^o 12.

SOMMAIRE

AVIS.—ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS: Erection et délimitation de municipalités scolaires—Nominations diverses—Conseil de l'Instruction publique, Séance du 20 avril.—PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT: L'autorité doit être juste—Causerie familière, Le Chat—Minéraux—Exercices de mémoire et de récitation—Dictées élémentaires—Dictées d'orthographe usuelle—Difficultés orthographiques—Phrases à corriger, Corrections—Arithmétique.—TRIBUNE LIBRE: Les collaborateurs de journaux—Mgr Soulé à l'Académie du Plateau.—LECTURE POUR TOUS: La France canadienne—Hygiène, Atmosphère—Origine du mot matois—Statistique religieuse—De l'immortalité de l'âme—Pensées diverses.—BIBLIOGRAPHIE: *Atmanach—Journal de l'école et du couvent*, par Baillargé—*First Course in the Study of German*, par Heller.—TABLE DES MATIÈRES.—CONDITIONS D'ABONNEMENT AU JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.—ANNONCES.

AVIS.

Nous prions ceux qui n'ont pas encore acquitté leur abonnement au *journal* de vouloir bien se mettre en règle au plus tôt. La publication d'une revue, même mensuelle, entraîne toujours des dépenses considérables; et si elle est laissée à ses propres ressources, comme l'est le *Journal de l'Instruction publique*, l'on avouera sans peine que les abonnés doivent solder leur compte dans le plus court délai, attendu que c'est là sa seule condition d'existence. Nous espérons donc que ceux qui nous doivent com-

prendront dans quelles conditions nous nous trouvons, et qu'ils se hâteront de répondre à notre appel.

LES ÉDITEURS.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

AVIS DE DEMANDE D'ÉRECTION DE MUNICIPALITÉ.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 9 mars dernier (1888), de nommer M. John Wood, syndic des écoles dissidentes de Roxton Falls, dans le comté de Shefford, en remplacement de M. C. C. Vansantford, qui a quitté définitivement la municipalité.

DEMANDE D'ÉRECTION, etc., DE MUNICIPALITÉ SCOLAIRE.

Détacher de la municipalité du Saint-Esprit, dans le comté de Montcalm, toute la partie du rang désigné sous le nom de "Petite-Rivière," et l'annexer à la municipalité de Sainte-Julienne, dans le dit comté de Montcalm, pour les fins scolaires. Cette dite partie du dit rang a été attachée à Sainte-Julienne par la proclamation du onze de février 1887.

GÉDÉON OUIMET,
Surintendant.

AVIS DE DEMANDE D'ÉRECTION DE MUNICIPALITÉ.

Détacher de la municipalité de Saint-Jacques le Mineur, dans le comté de Laprairie, les Nos 117 et 118 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Jacques le Mineur, et les annexer à la municipalité de Sainte-Marguerite de Blairfindie, dans le comté de Saint-Jean, pour les fins scolaires.

GÉDÉON OUIMET,
Surintendant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 20 mars dernier (1888), de faire les nominations suivantes, savoir :

Commissaires d'écoles.

Comté de Mégantic, Saint-Pierre-Baptiste.— Le Révd M. Arthur Belleau, et MM. Patrick Pidgeon, William Dempsey, François Labrie et John Duff.

Comté de Pontiac, Aldfield Sud.—MM. Patrick McCanny, James McCanny, Pierre Maillé, H. Mathias et David Legros.

Comté de Terrebonne, Sainte-Thérèse (paroisse).—MM. Jérémie Hardy et Pierre Labelle, le premier en remplacement de M. Calais Dubois, et le second en remplacement de M. Joseph Desjardins, les dits Dubois et Desjardins sortant de charge et aucune élection n'ayant eu lieu dans le temps fixé par la loi.

Comté de Vaudreuil, île Perrot.—M. Jean-Baptiste Pélodeau, en remplacement de M. Alphonse Cousineau, qui a quitté la municipalité.

Syndics d'écoles.

Ottawa, L'Ange-Gardien.—M. Candide Joannis, en remplacement de M. John Rhéaume, dont le terme d'office est expiré.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 27 mars dernier (1888), de nommer MM. François-Xavier Baril, Odilon Lacourcière, Joseph Maurault, Firmin Massicotte et Eugène Desaulniers, commissaires d'écoles pour la municipalité du village de Saint-Tite, dans le comté de Champlain.

DEMANDE D'ÉRECTION DE MUNICIPALITÉ SCOLAIRE.

Ériger en municipalité scolaire, l'arrondissement qui comprend tout le village de Saint-Pie, dans le comté de Bagot, sous le nom de "Village de Saint-Pie," le reste de la paroisse formant une municipalité sous le nom de "Paroisse de Saint-Pie."

GÉDÉON OUIMET,
Surintendant.

AVIS DE DEMANDE D'ÉRECTION DE MUNICIPALITÉS SCOLAIRES.

Détacher de la municipalité de Sainte-Jeanne de Neuville, dans le comté de Portneuf, la propriété appartenant à Jean-Baptiste Derome, écuier, et l'annexer à celle du "Bois de l'ail," ci-après mentionnée :

Et ériger l'arrondissement No 4 de la municipalité de Saint-Basile, dans le dit comté, qui comprend tous les terrains situés dans la concession du "Bois de l'ail," depuis la terre de Joseph Etienne Bédard jusqu'à celle de Narcisse Piché, toutes deux inclusivement, ainsi que ceux de la partie ouest de la concession Saint-François,

depuis la terre de feu dame Augustin Morrisset jusqu'à celle de feu Joseph Belleau, toutes deux inclusivement, de même que la propriété du dit Jean-Baptiste Derome, écuier, et ce, sous le nom de "Bois de l'ail."

GÉDÉON OUIMET,
Surintendant.

Québec, 24 mars 1888.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

A V I S .

Demande de délimitation de municipalités scolaires, en vertu de la 5e sec. 41 V., ch. 6.

Détacher de la "Ville de Saint-Jean," dans le comté de Saint-Jean, les lots désignés au cadastre de la paroisse de Saint-Jean, à partir du numéro soixante et trois, jusqu'au numéro quatre-vingt-neuf, inclusivement, et les annexer, pour les fins scolaires, à la municipalité scolaire de la "paroisse de Saint-Jean," dans le même comté.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 20 mars dernier (1888), de détacher de la municipalité de Saint-Malachy, dans le comté de Dorchester, tout le terrain d'environ cinq arpents de front sur trente de profondeur, occupé par Patrick Burns, et les deux terrains occupés séparément par Joseph Fitzmorris, de sept acres et demi de front sur trente de profondeur respective, ces trois lots situés sur le septième rang de Saint-Malachy, dans l'arrondissement No 4, et les annexer à la municipalité de Saint-Edouard de Frampton Ouest, dans le même comté, pour les fins scolaires.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 20 mars dernier (1888), d'annexer à la municipalité scolaire de "Templeton-Ouest," dans le comté d'Ottawa, les lots Nos 23, 24, 25, 26, 27 et 28, dans le premier rang du canton de "Templeton," et la moitié sud des lots Nos 27 et 28, dans le deuxième rang du même canton.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 24 mars dernier (1888), d'ériger en municipalité scolaire, sous le nom de "Massé et Ouimet," les cantons Massé et Ouimet, dans le comté de Rimouski, moins toutefois le premier rang du canton Massé, qui fait déjà partie de la municipalité de "Saint-Gabriel."

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date

du 26 mars dernier (1888), de nommer MM. Joseph Pelletier, Samuel Michaud, Rigobert Deschênes, François Corbin, et Ferdinaad Ross, commissaires d'écoles pour la nouvelle municipalité scolaire des cantons unis de "Massé et Ouïmet," dans le comté de Rimouski.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

A V I S .

Demande d'érection de municipalité scolaire.

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite pour détacher les lots suivants de la municipalité scolaire de Saint-Gabriel-Ouest, comté de Québec, savoir :

Cinquième concession, Nos du cadastre 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 383.

Sixième concession, Nos du cadastre 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393.

Septième concession, Nos du cadastre 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407.

Le Fief Saint-Ignace, Nos du cadastre 849, 850, 852, 853 et les lots suivants de la municipalité scolaire de Saint-Gabriel-Est, à savoir :

Le Fief Saint-Ignace, Nos du cadastre 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866 et de les ériger en une municipalité séparée sous le nom de Saint-Ignace, pour les fins scolaires.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 24 mars dernier (1888), d'ordonner que l'ordre en conseil No 109, du dix-huit février dernier (1888), érigeant le village de Carillon, dans le comté d'Argenteuil, en municipalité scolaire, soit amendé de la manière suivante, savoir : Outre les limites actuelles accordées au dit Village de Carillon, par le dit ordre en conseil No 109, de détacher de la municipalité de Chatham, dans le même comté, le territoire qui se trouve borné au sud-est, par la dite municipalité de Carillon, au sud-ouest, par la rivière Ottawa, au nord-ouest, par le canal Feeder et au nord-est, par la rivière du Nord, et de l'annexer à la dite municipalité scolaire du "Village de Carillon."

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 27 mars dernier (1888), de détacher de la municipalité de Sainte-Marguerite de Blairfindie, dans le comté de Saint-Jean, tout le territoire depuis et y compris le No 53 du plan ou livre de renvoi officiel de la paroisse de Sainte-Marguerite de Blairfindie, à aller jusqu'à l'extrémité sud-est de cette même paroisse, et l'annexer à la municipalité de Saint-Valentin, dans le même comté, pour les fins scolaires.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

A V I S

d'érection de municipalité scolaire, en vertu de la 5e sec., 41 Vic., ch. 6.

Ériger en municipalité scolaire, sous le nom de "St-Benoit," le canton Packington, dans le comté de Témiscouata, avec les mêmes limites qui lui sont assignées comme tel canton.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 4 avril courant (1888), de faire les nominations suivantes, savoir :

Commissaires d'écoles.

Comté de Kamouraska, Saint-Bruno de Woodbridge.—MM. François Paradis, William Bossé, Joseph Ouellet, Achille Dionne et Nazaire Plourde. Municipalité nouvelle.

Comté de Terrebonne, côte Saint-Gabriel.—MM James Kilpatrick, Henry Riddell, James Morrow, John Campbell et Mathew Morrow, municipalité nouvelle.

Syndic d'écoles.

Comté de Huntingdon, Hinchinbrooke.—M. John McCormick, en remplacement de M. Denis O'Leary, qui a laissé les limites de la municipalité.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 7 avril courant (1888), d'ériger en municipalité scolaire distincte, le village de Plessisville, dans le comté de Mégantic, sous le même nom de "Plessisville," et avec les mêmes limites qui lui sont assignées par la proclamation du 27 avril 1855.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 7 avril courant (1888), de détacher de la municipalité de "Sainte-Marie," dans le comté de Beauce, les terrains situés en la concession de Saint-Martin, dans la dite municipalité de "Sainte-Marie," dans le comté de Beauce, les terrains situés en la concession de Saint-Martin, dans la dite municipalité de "Sainte-Marie," occupés par Siméon Marcoux, Godfroi Marcoux, Jean Perrault, père, Jean Perrault, fils, Jean Vallée et Pierre Pomerleau, à partir du terrain du dit Siméon Marcoux, à venir à celui du dit Jean Perrault, père, inclusivement, et de les annexer à la paroisse de "Sainte-Marguerite," dans le comté de Dorchester, pour les fins scolaires.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 19 avril courant (1888), de faire les nominations suivantes, savoir :

Commissaires d'écoles.

Comté de Mégantic, Plessisville.— MM. Napoléon Charles Cormier, Narcisse Fortier, George Savoie, Jean-Baptiste Vallée, fils, et Olivier Sévigny. Municipalité nouvelle.

Comté d'Argenteuil, village de Carillon.— MM. Pierre Girard, John Brophy, Alfred Boileau, André Pharand dit Vivarais et Gilbert Desforges. Municipalité nouvelle.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 18 avril courant (1888), de détacher de la municipalité de Sainte-Jeanne de Neuville, dans le comté de Portneuf, la propriété appartenant à Jean-Baptiste Derome, écuyer, et l'annexer à celle du "Bois de l'Ail," ci-après mentionnée ;

Et ériger l'arrondissement No 4 de la municipalité de Saint-Basile, dans le dit comté, qui comprend tous les terrains situés dans la concession du "Bois de l'Ail," depuis la terre de Joseph Etienne Bédard jusqu'à celle de Narcisse Piché, toutes deux inclusivement, ainsi que ceux de la partie ouest de la concession Saint-François, depuis la terre de feu dame Augustin Morrisset jusqu'à celle de feu Joseph Belleau, toutes deux inclusivement, de même que la propriété du dit Jean-Baptiste Derome, écuyer, et ce, sous le nom de "Bois de l'Ail."

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 18 avril courant (1888), de détacher de la municipalité du Saint-Esprit, dans le comté de Montcalm, toute la partie du rang désigné sous le nom de "Petite-Rivière," et l'annexer à la municipalité de Sainte-Julienne, dans le dit comté de Montcalm, pour les fins scolaires. Cette dite partie du dit rang a été attachée à Sainte-Julienne par la proclamation du onze de février 1887.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 18 avril courant (1888), d'ériger en municipalité scolaire, sous le nom de "St-Benoit," le canton Packington, dans le comté de Témiscouata, avec les mêmes limites qui lui sont assignées comme tel canton.

CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DU PRINTEMPS DE L'ANNÉE 1888.

Séance du 20 avril 1888.

Présents :

Le Surintendant, président.
 Son Eminence le Cardinal Taschereau.
 Mgr l'Archevêque de Montréal.
 " " d'Ottawa.
 Mgr l'Evêque de Rimouski.
 " " de Sherbrooke.
 " " de St-Hyacinthe.
 " " de Nicolet.

Mgr le Vicaire Apostolique de Pontiac.
 Le Très Révérend N. Doucet, V. G. administrateur du diocèse de Chicoutimi.

L'hon. P. J. O. Chauveau.

" H. Mercier.

P. S. Murphy, écr.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière session.

Sur proposition de Son Eminence le Cardinal Taschereau, secondé par l'honorable H. Mercier, le comité adopte la résolution qui suit :

" Que les membres de ce comité ont
 " appris avec une profonde douleur la
 " mort de Sa Grandeur Mgr Dominique
 " Racine, Evêque de Chicoutimi et mem-
 " bre de ce comité, décédé le 28 janvier
 " dernier, et qu'ils présentent leurs con-
 " doléances à Mgr l'Evêque de Sher-
 " brooke, son frère."

Lecture est faite du procès-verbal qui suit de la dernière session du bureau d'examineurs des candidats à la charge d'inspecteur d'écoles :

*7ème séance du bureau d'examineurs
 des candidats à la charge d'ins-
 pecteur d'écoles.*

Québec, 15 et 16 mars 1888.

Présents:— MM. les abbés Bégin et Verreau, P. S. Murphy, écr, F. X. Drouin, écr.

Vu l'absence de l'honorable P. J. O. Chauveau, M. l'abbé Bégin est élu président *pro tempore*.

M. J. N. Miller, assistant-secrétaire du département de l'Instruction publique en l'absence de M. P. de Cazes, agit comme secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

La lettre suivante que M. le Surintendant a adressée à M. J. A. Daignault, un des aspirants, est ensuite communiquée au jury d'examen.

Québec, 29 nov. 1887.

Dr J. A. DAIGNAULT, écr.,

Hôpital Notre-Dame,

Montréal.

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 20 novembre courant, j'ai l'honneur de vous informer que la loi scolaire ne définit pas si l'élève d'une école normale peut être considéré comme ayant enseigné au désir de l'article 42 du chap. 22 de 40 Victoria, et si le temps pendant lequel vous avez été à l'école normale Jacques-Cartier peut vous être compté comme faisant partie des cinq années d'enseignement requises pour être admis à passer l'examen comme candidat inspecteur d'écoles.

Néanmoins vous pourrez tenter l'essai, et comme cette question devra être décidée par le bureau d'Examineurs lui-même, vous conformer d'ici là aux exigences du règlement dont je vous envoie une copie.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

G. OUMET,

Surintendant.

Il est résolu, après discussion, d'admettre M. J. A. Daignault à subir l'examen; mais, afin de faire disparaître tout doute à ce sujet, le bureau demande que le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique décide si les années passées comme élève-maître aux écoles

normales peuvent compter comme années d'enseignement exigées par le règlement des aspirants à la charge d'inspecteur d'écoles.

Puis le jury procède à l'examen des aspirants dont voici le résultat :

Sur sept candidats, six ont été admis, dont quatre avec distinction, et deux avec la note bien. Ce sont MM. Marie Joseph Curote, J. Albini Cléroux, Jos. Cyprien Dupuis et M. Henri Tétrault; — et avec la note bien : MM. Jos. Arthur Daignault et Joseph Tréfé Molleur.

Il est résolu :

“ Que le comité est d'opinion que les
“ années passées dans une école normale
“ comme élève-maître, doivent être comptées
“ comme années d'enseignement,
“ aux termes de l'article 42 du chapitre
“ 22 de 40 Victoria.”

Sur proposition de M. P. S. Murphy, secondé par l'hon. P. J. O. Chauveau, il est résolu :

“ Que le sous-comité chargé de l'examen
“ du programme d'études et du
“ tableau du temps soit aussi chargé
“ d'examiner le projet de refonte des
“ règlements scolaires soumis au comité
“ et qu'il ait le pouvoir d'adopter défini-
“ tivement les dits programme d'études,
“ tableau du temps et règlements sco-
“ laires sans faire rapport au comité.”

Après avoir pris connaissance des lettres adressées au Département de l'Instruction publique, par les bureaux d'examineurs de la province, en réponse à la circulaire qui leur avait été adressée par ordre du comité, il est résolu :

“ Qu'à l'avenir les bureaux d'examineurs
“ auront au moins trois sessions
“ par année dont les dates seront fixées
“ par les dits bureaux d'examineurs
“ qui devront donner avis au surintendant
“ des époques auxquelles ces sessions
“ doivent se tenir.”

Il est aussi résolu :

“ Que dorénavant, les brevets de capa-

“ cité des instituteurs et institutrices
“ seront valables pour toute la province.”

La considération des réponses faites à la circulaire adressée aux inspecteurs d'écoles au sujet de l'époque la plus convenable pour les vacances, ainsi que de la lettre de M. l'inspecteur Lippens relativement aux conférences d'instituteurs est remise à la prochaine session du comité.

Sur proposition de Mgr l'Archevêque de Montréal, le comité recommande :

“ 1o. Que M. Joseph McGown soit
“ nommé inspecteur d'écoles en rempla-
“ cement de feu le Dr MacMahon, pour
“ le même district d'inspection et avec
“ le même traitement.”

“ 2o. Que M. Joseph C. Dupuis soit
“ nommé inspecteur d'écoles en rempla-
“ cement de M. I. Napoléon Miller qui a
“ accepté d'autres fonctions, pour le
“ même district et avec le même traite-
“ ment.”

Le comité recommande aussi les nominations suivantes :

“ Du Révérend J. E. Martin, curé de
“ St-Frédéric, en remplacement du Révé-
“ rend F. X. Tessier et de François El-
“ zéar Achille Taschereau Fortier, régis-
“ trateur du comté de Beauce, en rem-
“ placement de H. J. Duchesnay, écr,
“ M. P., décédé, comme membre du bu-
“ reau d'examineurs de Beauce,” et
qu'en conséquence la recommandation pour A. Morency, écr, faite à la séance du 13 septembre dernier, soit rescindée.

“ Du Révérend Zéphirin Lahaie, en
“ remplacement du Révérend Thomas
“ Moreau, comme membre du bureau
“ d'examineurs de Nicolet.”

“ Du Révérend Joseph Amédée Le-
“ febvre, en remplacement du Révérend
“ Pierre Girard, comme membre du bu-
“ reau d'examineurs catholiques de
“ Sherbrooke.”

“ Du Révérend Arthur Petit, en rem-
“ placement du Révérend Alfred Na-

“ deau, comme membre du bureau d'exa-
“ mineurs catholiques de Bedford.”

Le comité recommande, en outre :

“ Qu'en raison du décès de M. Gervais,
“ professeur de l'école normale Jacques-
“ Cartier, le traitement de \$800 qu'il
“ recevait soit distribué comme suit :

“ En portant les traitements de M. le
“ Dr Chabot, aux fonctions actuelles
“ duquel sera jointe l'administration fi-
“ nancière de l'école normale, de \$600 à
“ \$800 par année.”

“ En nommant professeur ordinaire,
“ M. le Dr Duval, qui remplit actuelle-
“ ment les fonctions de professeur ad-
“ joint, avec un traitement de \$600 par
“ année.”

PEDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT.

L'AUTORITÉ DOIT ÊTRE JUSTE.

Les caractères dont nous avons parlé jusqu'ici et que nous avons attribués à l'autorité, ont un trait commun. La patience, la douceur, l'indulgence, la bonté, et toutes les qualités de ce même ordre, ne représentent, pour ainsi dire, qu'un des côtés de l'autorité. Pour qu'elle ne sortît pas de ce rôle, il faudrait que l'homme fût moins éloigné de la perfection, et qu'il ne sentît pas gronder, tout au fond de sa pauvre nature, ces instincts de révolte et de corruption contre lesquels toutes nos résolutions et tous nos effets de vertu ont tant de peine à nous défendre.

Il y a donc lieu de se tourner du côté de l'ombre, d'examiner le rôle de l'autorité, lorsqu'elle se trouve en face, non plus de bons sentiments dans un cœur disposé à s'épanouir, mais des résistances, ou même des révoltes que lui oppose l'instinct du mal.

Avant d'entrer dans la lutte qu'elle aura à soutenir contre l'indocilité, la

désobéissance et la rébellion, l'autorité, lorsqu'elle en vient à se heurter à des difficultés que le sentiment ne saurait ni prévenir ni résoudre, doit satisfaire à certaines exigences de la raison, avant même d'engager la lutte contre la résistance de la volonté : il faut qu'elle soit juste et équitable ; il faut qu'elle soit raisonnable et justifiée.

L'autorité doit être juste, c'est-à-dire qu'imitant à cet égard les sentences des hommes, elle doit tenir compte du mérite relatif et de la situation comparative des individus soumis à la règle commune.

Il y a ici une difficulté d'une nature particulière, qui demande à être posée, expliquée, résolue.

L'éducation publique rencontre sur ce point des obstacles particuliers ; elle ne saurait se conduire d'après les mêmes règles que l'éducation privée.

Lorsqu'un père ou une mère, au sein du foyer domestique, consentent par une exception trop rare aujourd'hui, à s'occuper eux-mêmes de l'éducation de leurs enfants, ils n'ont à consulter, sur la mesure d'indulgence, de tendresse et de pardon dont il usent dans un cas donné, que les inspirations de leur propre cœur. Ils n'ont absolument aucun compte à rendre à personne ; leur sévérité ou leur miséricorde ne saurait les engager vis-à-vis des tiers. Pourvu que leur conduite paraisse raisonnable et suivie de leur propre enfant, pourvu qu'ils ne se donnent pas à eux-mêmes de démentis trop brusques, qu'ils ne trompent point l'espérance du pardon, ou ne déconcertent pas l'habitude d'une certaine indulgence, on peut le dire sans paradoxe, pour eux il n'y a pas de justice à observer. Sans doute ils ne peuvent méconnaître le droit absolu, et substituer les fantaisies de leur caprice aux prescriptions de la raison ; mais aucun autre enfant ne pourra leur reprocher

d'avoir, dans l'exercice de leur autorité, deux poids et deux mesures.

Cette latitude est vraiment favorable. Elle donne à l'autorité paternelle une aisance, une efficacité, une supériorité incomparables. Elle est éminemment conforme à l'heureuse fécondité de la création. Bien que les lois de l'équité absolue demeurent immuables, et qu'à un point de vue purement théorique il soit impossible d'en rien céder ni d'en rien rabattre, il n'en est pas moins vrai que nous portons tous en nous-mêmes un type absolument original, des besoins spéciaux, et des aptitudes qui ne peuvent se confondre avec les aptitudes et les besoins de personne. Chacun de nous apporte dans la vie morale et intellectuelle un certain degré d'intelligence et de volonté que nulle intelligence ne saurait reproduire dans des conditions identiques.

L'autorité du père et de la mère se trouve dans cette situation heureuse, qu'elle peut se modeler sur le caractère de l'enfant. Comme elle s'exerce tout entière à son profit, sans qu'il y ait lieu de tenir compte d'aucune circonstance étrangère, elle a, dans chaque période de l'éducation et de tous les moments du jour, son plein et entier effet. Elle pèse sur lui de tout son poids ; et comme elle ne procède jamais dans ses avertissements ou ses réprimandes, par des abstractions et des généralités, il se trouve rarement dans ses recommandations des lacunes, ou dans ses prescriptions un vague que l'enfant puisse exploiter à son profit.

Il n'en va point de même, on le comprend, de la façon dont s'exerce l'autorité dans l'éducation publique.

A. RONDELET.

CAUSERIE FAMILIÈRE

LE CHAT.

Vos regards sont tournés vers la fenêtre: Minet se chauffe au soleil et fait entendre son ron ron paisible. Examinons-le ensemble.

Il a la tête large et le museau arrondi; il porte de fortes moustaches et d'épais favoris. Son corps est ramassé pour l'instant; mais tout à l'heure, quand notre chat aura terminé sa sieste, c'est-à-dire le sommeil qu'il s'accorde après le repas de midi, vous verrez combien il s'allongera. Ne l'avons-nous pas vu hier passer là par ce trou étroit où mon poing aurait peine à entrer?

Le voilà qui se lève lentement et qui s'étire comme pour nous faire plaisir. Voyez comme ses jambes sont courtes; elles sont fortes cependant, surtout celles de devant, avec lesquelles il saisit les souris et se défend quand il est attaqué. Sa queue longue et mobile ne lui sied pas mal du tout.

Les formes du chat sont très arrondies, ses mouvements souples et gracieux. Y a-t-il rien de plus charmant à voir que de petits chats qui s'amuse entre eux? Tout leur est prétexte à jeu; leur gaucherie est ravissante, leur adresse étonne.

Voilà que Minet se promène: sa marche est silencieuse comme il convient à un chasseur de souris; cela tient à ce que ses pattes sont garnies en dessous de bourrelets épais, élastiques, qui amortissent le bruit.

Le chat a un air doux et bon; à voir ses pattes de velours, on le dirait le plus inoffensif des êtres. Ne vous y fiez pas, ces pattes de velours cachent des armes terribles. Au moment voulu, des griffes tranchantes sortent de leurs gânes, c'est-à-dire de leur espèce d'étui, s'enfoncent dans les chairs de la victime et la déchirent.

Puis, quand le mangeur de chair, quand le carnassier a assouvi ses instincts san-

guinaires, ses ongles se relèvent et disparaissent de nouveau entre les doigts; ils sont rétractiles, c'est-à-dire ils ont la faculté de se raccourcir à volonté. Cette disposition ingénieuse fait que les ongles du chat ne frottent pas contre le sol et ne s'émoussent point.

Le chat a d'autres armes encore. Examinez sa denture quand il bâille. Il a six incisives, à l'aide desquelles il coupe ce qui lui tombe sous la dent; deux énormes canines retiennent et déchirent la chair; de puissantes molaires la broient. Toutes ces dents glissent les unes sur les autres et fonctionnent comme des ciseaux tranchants. Elles sont de plus logées dans des mâchoires courtes, mais extraordinairement solides et puissantes, qui ne lâchent pas prise facilement.

Le chat est un observateur patient et réfléchi. Il faut voir, par exemple, comme il épie un oiseau. Il se ramasse en tapinois, regarde à droite et à gauche si personne ne le voit, et, l'oreille tendue, les yeux tout grands ouverts, il guette sa proie; puis, quand toutes ses mesures sont bien prises, ses réflexions bien faites, au moment propice il s'élançe rapide comme une flèche et d'un bond tombe sur le pauvre. S'il a mal calculé sa distance, s'il manque son coup, il se retire confus.

Il faut bien l'avouer, par ses appétits cruels, le chat nous rend de grands services; on les apprécie fort dans les contrées infestées de souris. Quand le gibier lui fait défaut, il rôde à la cuisine et fait honneur au lait, à la soupe de la cuisinière et aux restes de viande qu'on lui jette ou qu'il s'approprie. Plus son vivre est assuré, moins il chasse: après avoir tué le gibier, il le dédaigne, et revient prendre son repas à la salle à manger.

On dit que le chat est faux et sans affection pour ses maîtres.

Cette accusation est trop absolue. Bien des braves femmes de la campagne vous diront que leur chat les suit comme le

chien suit le maître de la maison. Le chat va jusqu'aux champs avec elles, et, pendant qu'elles cueillent l'herbe pour la vache, Minet chasse et attrape les souris de la plaine.

Ce qui est moins contesté, c'est la finesse du chat, sa prudence, sa réflexion.

Un trait entre mille.

On avait l'habitude de mettre de la viande dans une armoire que l'on fermait à clef.

Deux chats ne manquèrent pas, quelque temps après, de venir ouvrir cette armoire en s'attachant l'un au-dessous de l'autre et en pressant sur la clef pour la faire tourner.

Ils se cachaient ensuite sous l'armoire pour épier si quelqu'un les avait aperçus; puis ils revenaient quelque temps après, examinaient avec leurs pattes si l'armoire était ouverte, et finalement prenaient la viande qui les avait attirés.

La chat domestique a plusieurs cousins redoutables. Le tigre, qui fait l'effroi des Indiens, et le lion, qui répand la terreur en Afrique, sont de gros chats.

Ils ne se contentent pas d'égorger les moutons, les bœufs, les chevaux, les antilopes, qu'ils guettent absolument comme Minet guette la souris ou l'oiseau, ils s'attaquent même à l'homme.

Ces grands chats rugissent; les petits miaulent.

F. BRAEUNIG.

LES MINÉRAUX.

LES MÉTAUX USUELS.

Voici, mes petits amis, de jolies pièces neuves de deux centimes; savez-vous de quoi elles sont faites? — Ce sont des pièces de cuivre. — Connaissez-vous d'autres pièces que celles de cuivre? — Oui; il y a des pièces de nickel (1), d'argent,

(1) Les pièces de nickel sont formées d'un alliage dans lequel ce métal entre seulement pour un quart.

d'or. — Pourriez-vous désigner par un seul nom ces différentes substances? — On les appelle des *métaux*. — Et quel nom donne-t-on aux corps formés par les métaux? On les appelle corps *métalliques*. — Ajoutons, mes enfants, que l'on désigne sous le nom de *métallurgie* l'art de préparer les métaux. Voici des corps faits de différents métaux: quels sont leurs caractères communs? — Ils sont solides (2), lourds, opaques et brillent d'un vif éclat (*éclat métallique*). — Frappons sur ces différents métaux, qu'observons-nous? — Les métaux sonnent. — Comment exprimeriez-vous cette propriété des métaux? — Nous dirons qu'ils sont *sonores*. — Connaissez-vous d'autres métaux que ceux qui viennent d'être nommés? — Nous connaissons le fer, le plomb, l'étain, le zinc. — Nous allons dire un mot de chacun d'eux. Commençons par le fer, qui est le plus abondant et le plus utile.

LE FER (3).

Par quels caractères le fer se fait-il reconnaître? — Le fer est dur, cassant, etc. — Ne découvrez-vous rien de plus? Frottez fortement le métal et approchez-le des narines. — Le fer répand une légère odeur. — Mettez-le en contact avec la langue. — Le fer a une saveur particulière (*saveur métallique*). — Ce n'est pas tout, nous allons constater ensemble une curieuse propriété du fer. Vous avez sans doute déjà entendu parler des aimants? En voici un: présentez-lui ce petit morceau de fer; que se passe-t-il? — Le fer se colle contre l'aimant; il y reste suspendu. — Détachez le morceau de fer, déposez-le sur une feuille de papier et promenez l'aimant au-dessous de cette feuille. — Le fer glisse à la surface du papier pour suivre partout l'aimant. —

(2) Il n'y a guère d'exception que pour le mercure, qui est liquide, et l'hydrogène, qui est gazeux.

(3) On passe aux élèves des objets en fer ou des fragments de ce métal aussi brillants que possible.

Remplacez le petit morceau de fer par une plume, une clef, ou d'autres objets faits du même métal. — Tous ces corps sont attirés par l'aimant. — En sera-t-il de même de l'or, de l'argent, du cuivre? Essayons. — Parmi les métaux usuels (4), le fer est donc le seul qui soit attirable par l'aimant.

J'ai ici, mes enfants, quelques vieux morceaux de fer; présentent-ils tous les caractères que vous venez d'indiquer? — D'où provient la différence? Ces fragments de fer sont rouillés. — Le fer peut donc se rouiller? Dans quelles conditions?

Répetons ensemble les propriétés du fer.

Avez-vous déjà vu travailler le fer? Comment s'y prend le maréchal-ferrant pour forger le fer? — Pourquoi ce travail ne se fait-il pas à froid? — Le fer devient mou (*malléable*) quand il est chauffé au rouge. On peut alors souder entre eux deux morceaux de fer comme on ferait de deux morceaux de cire.

Citez-moi, mes petits amis, quelques-uns des objets qu'on fabrique avec le fer. On en fait des couteaux, des ciseaux, des ressorts, des machines, etc. (*acier*), des clefs, des clous, etc. (*fer doux*), des poêles, des tuyaux, des ustensiles de cuisine, des colonnes, des poutrelles, etc., (*fonte*).

Voici, mes enfants, des minéraux qui contiennent du fer. Cette pierre jaune, qui n'est autre chose que de la rouille, porte le nom de *limonite*; celle-ci, qui est rouge, est l'*oligiste* (5). Plus tard, je vous expliquerai comment on s'y prend, dans les *hauts fourneaux*, pour retirer le fer de ces minerais.

(4) Expliquer la valeur de cette expression.

(5) Voir le numéro de janvier, page 233.

LE ZINC (6).

Propriétés: Blanc-bleuâtre, brillant, malléable et ductile, se ternit un peu à l'air. *Vénéneux*.

Usages: Vases de différentes sortes; fils; lames; galvanisation des fils télégraphiques, etc.

Préparation: S'extrait de la blende et de la calamine.

LE CUIVRE.

Propriétés: Rouge, brillant, malléable et ductile. Odeur fétide. Saveur nauséabonde. Se transforme à l'air en vert-de-gris. *Vénéneux*.

Usages: Vases, fils, lames, monnaie de cuivre. Entre, avec le zinc, dans la composition du laiton, et, avec l'étain, dans la composition du bronze.

Préparation: S'extrait de la chalkosine, de la chalkopyrite, etc.

LE LAITON.

Alliage de cuivre et de zinc, ressemble à l'or, mais se ternit à l'air.

LE PLOMB.

Propriétés: Solide. Blanc-bleuâtre. Éclat vif. Se ternit à l'air. Mou (se coupe au couteau). Très lourd. *Vénéneux*.

Usages: Grenailles et balles, tuyaux, etc. Entre dans la composition des caractères d'imprimerie et de la soudure des plombiers.

Préparation: S'extrait de la galène.

L'ÉTAIN.

Propriétés: Blanc-gris. Plus dur et plus sonore que le plomb. Facilement fusible. Odorant. Fait entendre du bruit (cri de l'étain) quand on le plie. *Non vénénéux*.

Usages: Ustensiles de cuisine. Étamage des autres métaux. Tain des glaces, etc.

(6) On procédera, pour l'étude du zinc et des autres métaux, comme nous avons fait pour le fer. Nous nous contentons ici de signaler leurs propriétés essentielles.

Entre avec le cuivre dans la composition du bronze.

L'OR.

Propriétés : Couleur jaune. Éclat vif. Malléable et ductile. Inaltérable à l'air. *Non vénéneux*.

Usages : Monnaies. Bijoux. Dorure.

Préparation : Se rencontre à l'état natif.

L'ARGENT.

Propriétés : Blanc éclatant. Éclat vif. Malléable et ductile. Peu altérable à l'air. *Non vénéneux*.

Usages : Monnaies. Bijoux. Argenture.

Préparation : Se rencontre à l'état natif et s'extrait de certains sulfures.

T. S.

EXERCICES DE MÉMOIRE ET DE RÉCITATION.

I

LA LEÇON DE CANUT LE GRAND.

Canut, dominateur du vaste Océan noir,
Souverain absolu de toute l'Angleterre,
Conquérant redouté des princes de la terre,
Canut, sur le rivage une fois vint s'asseoir.

En présence des grands, il se mit là pour voir
Si la puissance humaine était une chimère,
Un souffle, une fumée, un nuage éphémère.
Le sage apprit bientôt ce qu'il voulait savoir ;

Car les flots, goulivant leur écumante hève,
L'osèrent flageller tout ainsi qu'un esclave,
Lui qui portait le sceptre et qui dictait la loi !

Alors le fils de Svin, à la barbe fourchue,
Se leva, contemplant sa majesté déchue,
Et, jetant sa couronne, il dit : " Dieu seul est roi."

C. POPÉLIN.

II

LE BAISER D'UNE MÈRE.

J'aime, après un beau jour, une nuit vaporeuse,
Et le ciel parsemé de mille étoiles d'or,
Et la lune d'argent, qui vient, mystérieuse,
Épandre sa pâleur sur le monde qui dort.

J'aime aussi du matin la senteur embaumée,
La rosée émaillant l'arbuste de ses pleurs ;
J'aime du doux zéphir l'haleine parfumée,
Et l'oiseau s'éveillant dans les bosquets en fleurs.

Lorsque tombe le soir avec mélancolie,
Que frissonne dans l'air un souffle harmonieux,
J'aime du rossignol la fraîche mélodie,
Voix pure qu'on prendrait pour une voix des cieux.

J'aime un bel enfant blond, et sa mine éveillée.
Et son regard parfois si mutin et si fou,
Et ses propos naïfs, charmes de la veillée,
Et ses cheveux flottants tout bouclés sur son cou.

Mais j'aime mieux encor les baisers d'une mère,
Son sourire divin, son amour consolant ;
J'aime mieux les accents de la douce prière
Qu'elle fait bégayer à son plus jeune enfant.

H.-H. BRAMTOT.

DICTÉES ÉLÉMENTAIRES.

Difficultés que présentent l'orthographe et la conjugaison de certains verbes.

I

L'eau de la mer *contenir* (ind. prés.) beaucoup de sel ; pour l'obtenir, on *faire* (ind. prés.) sur le rivage de grands bassins peu profonds, où l'on *introduire* (ind. prés.) l'eau de la mer.—Le faux ami *révéler* (ind. prés.) le secret et *semer* (ind. prés.) la discorde.—Le vent, dans les déserts brûlants de l'Afrique, *amonceler* (ind. prés.) les sables.—Je ne *pouvoir* pas (ind. prés.) *équivaloir* (ind. prés.) souvent à ceci : Je ne *vouloir* pas (ind. prés.).—Je doute que les divers genres de gloire *pouvoir* (sub. prés.) atteindre à ce degré de perfection où la religion *élever* (ind. prés.) l'homme de bien.—La charité chrétienne *opérer* (ind. prés.) avec désintéressement et avec une généreuse abnégation.—Le remords *s'élever* (ind. passé déf.) dans mon âme.—Le peuple romain, plus que tout autre, *s'émouvoir* (ind. imp.) par les spectacles.—La mer *empiéter* (ind. prés.) sur les côtes.—Le costume des femmes hébreues ne *différer* pas (ind. prés.) de celui des femmes chrétiennes.—Il *colliger* (ind. imp.) les prospectus de librairie, les affiches à lithographies et à dessins ; mais il ne *souscrire* à rien (ind. imp.).—Ces raisons *se combattre* (ind.

imp.) dans son esprit.—Combien de vices, de crimes on *faire* (cond. prés.) disparaître si l'on *parvenir* (ind. imp.) à bannir l'oisiveté et la misère!—Lorsqu'il *commencer* (ind. passé déf.) de parler, chacun *se taire* (ind. passé déf.) pour l'écouter. Il *se complaire* (ind. prés.) dans tout ce qu'il *faire* (ind. prés.).—Nous *connaître* (ind. prés.) avec certitude certaines vérités que nous ne *comprendre* nullement (ind. prés.).—Le vrai *se conclure* (ind. prés.) souvent du faux.—Vous *concourir* (passé indéf.) avec moi au succès de cette affaire.—Les ambassadeurs *conférer* (ind. prés.) sur la paix.—Turenne *mourir* (ind. prés.), tout *se confondre* (ind. prés.).

CORRIGÉ.

L'eau de la mer *contient* beaucoup de sel ; pour l'obtenir, on *fait* sur le rivage de grands bassins peu profonds, où l'on *introduit* l'eau de la mer.—Le faux ami *révèle* le secret et *sème* la discorde.—Le vent, dans les déserts brûlants de l'Afrique, *amoncelle* les sables.—Je ne *peux* pas *équivaloir* souvent à ceci : Je ne *veux* pas.—Je doute que les divers genres de gloire *puissent* atteindre à ce degré de perfection où la religion *élève* l'homme de bien.—La charité chrétienne *opère* avec désintéressement et avec une généreuse abnégation.—Le remords *s'éleva* dans mon âme.—Le peuple romain, plus que tout autre, *s'émouvait* par les spectacles.—La mer *empiète* sur les côtes.—Le costume des femmes hébreues ne *diffère* pas de celui des femmes chrétiennes.—Il (Chazelle) *colligeait* les prospectus de librairie, les affiches à lithographies et à dessins ; mais il ne *souscrivait* à rien.—Ces raisons *se combattaient* dans son esprit.—Combien de vices, de crimes on *ferait* disparaître si l'on *parvenait* à bannir l'oisiveté et la misère ! — Lorsqu'il *commença* de parler, chacun *se tut* pour l'écouter.—Il *se complait* dans tout ce qu'il *fait*.—Nous *connaissons* avec certitude certaines vérités

que nous ne *comprendons* nullement.—Le vrai *se conclut* souvent du faux.—Vous *avez concouru* avec moi au succès de cette affaire.—Les ambassadeurs *confèrent* sur la paix.—Turenne *meurt*, tout *se confond*.

II

Cette maxime est belle, mais elle ne *valoir* pas (ind. prés.) celle-ci : Ne *faire* pas (impératif) aux autres ce que vous ne *vouloir* pas (cond. prés.) qu'on vous *faire* (sub. imp.).—Je *connaître* (ind. prés.) le nouvel élève qui *devoir* (ind. prés.) venir demain.—*Dissoudre* (part. passé) dans l'eau, la gomme ammoniacque *servir* (ind. prés.) en médecine ; le sel ammoniac même s'y *employer* (ind. prés.) aussi.—Les prophètes *prédire* (ind. p.-q.-p.) la venue du Messie bien des siècles avant qu'il *naître* (sub. imp.).—Les milles géographiques anglais *valoir* (ind. prés.) mille quatre-vingt-cinq verges.—Le froid *congeler* (ind. prés.) l'eau, et un très grand froid *congeler* (ind. prés.) le mercure.—Il y a des gens niais qui *se connaître* (ind. prés.), et qui *employer* (ind. prés.) habilement leur niaiserie.—Ce précepte *contenir* (ind. prés.) tous les autres.—Ces chaussures le *contraindre* (ind. prés.) tellement qu'il ne *pouvoir* (ind. prés.) marcher.—Ceux que Dieu *élire* (passé ind.) jouiront de la béatitude éternelle.—Ceux qui n'en *ouïr* jamais (passé ind.) parler, le *voir* (ind. prés.).—La candeur de son âme *se peindre* (ind. prés.) dans ses moindres discours.—Son éloquence *régner* (ind. prés.) sur les esprits.—On *relancer* (passé déf.) le cerf jusqu'à trois fois.—Jérusalem *renaître* (ind. prés.) plus brillante et plus belle.—Le retour du printemps *renouveler* (ind. prés.) toute la nature.—Il *se repaître* (ind. prés.) d'espérances vaines.—Les choses que l'on *se rappeler* (ind. prés.) le mieux sont celles qu'on *apprendre* (passé indéf.) avec peine.—Ce que *j'espérer* (ind. prés.), c'est que je *vivre* (ind. futur) éternellement.—Il *faire* (ind. imp.) jour

depuis longtemps, quand les équipages *partir* (passé indéf.).— Là cesse l'entretien ; ils *repartir* (ind. prés.) tous deux. — Un chameau *mourir* (passé déf.) ; on *répartir* (passé déf.) sa charge sur le dos de chacun des serviteurs.

CORRIGÉ.

Cette maxime est belle, mais elle ne vaut pas celle-ci : Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit.— Je *connais* le nouvel élève que *doit* venir demain.— *Dissoute* dans l'eau, la gomme ammoniacque *sert* en médecine ; le sel ammoniac même s'y *emploie* aussi. — Les prophètes *avaient prédit* la venue du Messie bien des siècles avant qu'il *naquit*.— Les milles géographiques anglais *valent* mille quatre-vingt-cinq verges.— Le froid *congèle* l'eau, et un très grand froid *congèle* le mercure.— Il y a des gens niais qui *se connaissent*, et qui *emploient* habilement leur niaiserie.— Ce précepte *contient* tous les autres.— Ces chaussures le *contraignent* tellement qu'il ne *peut* marcher.— Ceux que Dieu a *élus* jouiront de la béatitude éternelle.— Ceux qui n'en *ont* jamais *ouï* parler, le *voient*.— La candeur de son âme *se peint* dans ses moindres discours.— Son éloquence *règne* sur les esprits.— On *relança* le cerf jusqu'à trois fois.— Jérusalem *renaît* plus brillante et plus belle.— Le retour du printemps *renouvelle* toute la nature.— Il *se repaît* d'espérances vaines.— Les choses que l'on *se rappelle* le mieux sont celles qu'on a *apprises* avec peine.— Ce que j'*espère*, c'est que je *vivrai* éternellement.— Il *faisait* jour depuis longtemps, quand les équipages *sont partis*.— Là cesse l'entretien ; ils *repartent* tous deux.— Un chameau *mourut* ; on *répartit* sa charge sur le dos de chacun des serviteurs.

J.-O. C.

DICTIONNAIRE D'ORTHOGRAPHE USUELLE.

I. LA PUISSANCE DE DIEU DANS LES MOINDRES CRÉATURES.

Une tache de moisissure de la grandeur d'un grain de sable paraît, dans le microscope, comme un amas de plusieurs plantes très distinctes, dont les unes ont des fleurs, les autres des fruits ; il y en a quelques-unes qui sont fanées ; de quelle étrange petitesse doivent être les racines et les filtres qui séparent les aliments de ces petites plantes ! Et si l'on vient à considérer que ces plantes ont leurs graines ainsi que les chênes et les pins, où cela ne mène-t-il point ? Qui a su travailler à des ouvrages si délicats, si fins, qui échappent à la vue des hommes, et qui tiennent de l'infini comme les cieux, bien que dans l'autre extrémité ? Ne serait-ce point Celui qui a fait les cieux, les astres, ces masses énormes, épouvantables par leur grandeur, par leur élévation, par la rapidité et l'étendue de leur course, et qui se joue de les faire mouvoir ? (LA BRUYÈRE.)

II. COMPTABILITÉ MORALE.

Examinez de temps en temps vos progrès ; remarquez les moyens qui vous aident le mieux ; étudiez les procédés de votre intelligence ; notez rigoureusement les moments que vous auriez pu mieux employer, les occasions perdues de faire une bonne œuvre ou d'acquérir une connaissance utile. Cette habitude si simple de se rendre compte de tout, de le mettre par écrit et de le rapporter à un but, est un puissant moyen d'instruction. Elle rend le devoir présent à la pensée ; on songe aux obligations qu'on s'est imposées ; on a honte des écarts auxquels on serait tenté de se livrer, et l'on s'arrête souvent à propos. On s'exerce à développer et à exprimer ses idées ; on se

forme un répertoire des connaissances les plus intéressantes, qui est toujours à notre disposition. Enfin, on apprend à se connaître d'une manière plus intime, et l'on se prépare pour l'avenir un recueil plein de charmes, par ces souvenirs qui nous rappellent les moments importants de notre vie. (*Magasin pittoresque.*)

III. LES GRANDES ET LES PETITES VERTUS.

Saint François de Sales dit qu'il en est des grandes et des petites vertus comme du sel et du sucre : le sucre a un goût plus exquis, mais il n'est pas d'un si fréquent usage ; au contraire, le sel entre dans tous les aliments nécessaires à la vie. Les grandes vertus sont rares. Quand vient l'occasion de les pratiquer, on y est excité par la grandeur du sacrifice ou par l'éclat de l'action. Les petites vertus, au contraire, sont de tous les moments ; elles nous mettent sans cesse aux prises avec notre orgueil, notre paresse, notre légèreté : elles sont obscures, ignorées le plus souvent et ne provoquent jamais l'admiration du monde. Pour y être fidèle, il faut un courage soutenu, une constance que rien ne lasse, ce qui est le propre des grands caractères. Combien donc s'abusent ceux qui dédaignent les vertus modestes et les humbles positions ! Ils ne comprennent rien à ces paroles du divin Maître : Si vous ne ressemblez au plus petit de ces enfants, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux. (FÉNELON.)

IV. SAINT VINCENT DE PAUL.

Saint Vincent de Paul fut successivement esclave à Tunis, précepteur du cardinal de Retz, curé de village, aumônier des galères, principal de collège, chef des missions et adjoint au ministère de la feuille des bénéfices. Il institua en France les séminaristes, les lazaristes, les filles de la charité, qui se dévouent

au soulagement des malheureux, et qui ne changent presque jamais d'état, quoique leurs vœux ne les lient que pour un an. Il fonda des hôpitaux pour les enfants trouvés et pour les orphelins. Vincent de Paul fournit d'abord les fonds pour nourrir douze de ces enfants : bientôt sa charité soulagea tous ceux qu'on trouvait aux portes des églises ; mais cette nouvelle ferveur qu'inspire toujours un nouvel établissement s'étant refroidie, les secours manquèrent entièrement, et les outrages faits à l'humanité allaient recommencer. Vincent de Paul ne se découragea pas ; il convoqua une assemblée extraordinaire ; il fit placer dans l'église un grand nombre de ces malheureux enfants, et montant aussitôt en chaire, il prononça, les yeux baignés de larmes, un discours qui fait autant d'honneur à son éloquence qu'à sa piété.

(MAURY.)

V. INFLUENCE DE LA RELIGION SUR LES PASSIONS.

Donnez-moi un homme livré à l'emportement, à l'intempérance du langage et de ses passions ; avec quelques paroles de mon Dieu je le rendrai doux comme un agneau. Donnez-moi un riche avare, opiniâtrément attaché à ce qu'il possède ; je vais le rendre saintement prodigue, versant son or à pleines mains. Donnez-moi un cœur pusillanime, que le seul mot de la souffrance et de la mort déconcerte ; vous l'allez voir braver les croix, les bûchers, les flancs du taureau embrasé. Donnez-moi le débauché le plus effréné, vous l'allez voir sobre, tempérant. Cette humeur féroce, sanguinaire va se changer dans les affections les plus douces. Ce pécheur, abandonné à tous ses égarements, le voilà tout à coup juste, réservé, tout différent de lui-même. La divine sagesse qui a pénétré son corps en a banni cet esprit insensé qui l'entraînait dans le crime. Pour un aussi merveilleux changement, il n'a eu besoin

ni de maîtres, ni d'argent, ni de laborieuses veilles; il lui a suffi d'ouvrir les oreilles à la vérité, son cœur aux pressantes inspirations de la sagesse. Si Dieu seul était honoré sur la terre, il n'y aurait plus parmi les hommes ni guerres, ni dissensions; ils sauraient qu'ils sont tous les enfants d'un même père. (LACTANCE.)

J.-O. C.

DIFFICULTÉS ORTHOGRAPHIQUES.

La *paix* avec Dieu est le fondement de la *paix* avec soi-même. (LA LUZERNE.)

Un nombreux troupeau *paît* tranquillement le thym et le serpolet.

(LA BRUYÈRE.)

Depuis l'établissement de la *paix*, le sénat ne distribue plus aux soldats les terres des peuples vaincus.

(MONTESQUIEU.)

L'héritier prodigue *paie* de superbes funérailles, et dévore le reste.

(LA BRUYÈRE.)

Celui qui t'envoie n'est qu'un imposteur, et le *pal* l'attend ainsi que ses complices.

(MÉRIMÉE.)

On donne le nom de *pale* à une petite vanne qui sert à ouvrir et à fermer la chaussée d'un étang, — au biez d'un moulin, selon qu'on veut lâcher les *eaux* ou les retenir.

Cette bougie, cette lampe ne jette qu'une lumière *pâle*.

(ACADÉMIE.)

Le prêtre, ayant mis ce qu'il fallait sur l'autel, le couvrit de la *palle*.

(FLEURY.)

Il se plaça sur le *palier*, à un endroit d'où il pouvait voir déboucher les *employés* de dessous la porte cochère.

(H. DE BALZAC.)

Les moyens *employés* pour remédier au mauvais état de ses affaires n'ont point guéri le mal: ils n'ont fait que le *pallier*.

(ACADÉMIE.)

Nous vous *paierons* avec plaisir le tribut d'estime et de reconnaissance que nous vous devons.

Ici s'offre un *perron*, là règne un corridor.
(BOILEAU.)

Les chagrins, les soucis, habitent plus ordinairement les *palais* que les chaumières.

(ACADÉMIE.)

Le fruit encore vert, la vigne encore acide, Tentent de son *palais* l'inquiétude avide.
(A. CHÉNIER.)

Achille dans les champs Elysées joue au *palet* sur l'herbe.

(FÉNELON.)

En raison de la poussée qu'exercent les arcs, il vaut mieux soutenir les ponts par des piles en maçonnerie que par des *palées* en charpente.

(LE BAS.)

Le *palme* romain valait deux pouces huit lignes.

(ACADÉMIE.)

La vie est un combat dont la *palme* est aux cieux.

(C. DELAVIGNE.)

L'un *d'eux* (ambassadeurs romains à Carthage) montrant un *pan* de sa robe qui était plié: Je porte ici, dit-il d'un ton fier, la paix et la guerre; c'est à vous de choisir l'un des *deux*.

(ROLLIN.)

Les pilastres des cloîtres et les *pans* de la tour des cloches sont les parties qui ont le plus résisté aux efforts du temps.

(CHATEAUBRIAND.)

Il courut, *pan!* le voilà par terre.

(BESCHERELLE.)

Le *paon* est sans contredit le roi des oiseaux.

(BUFFON.)

On ne corrige pas celui qu'on *pend*; on corrige les autres par lui.

(MONTESQUIEU.)

On a retiré telle quantité de graisse de la *panne* de ce cochon.

(ACADÉMIE.)

Voici quatre mois que la flotte est en *panne*.

(C. DELAVIGNE.)

Il avait envoyé un gros détachement commandé par deux *panes* polonais.

(MÉRIMÉE.)

La *paonne* aime à déposer ses œufs dans un lieu secret et retiré.

(BUFFON.)

Mais n'admirez-vous cette bonne comtesse,
Qui, dès qu'elle me voit, donnant dans le *panneau*,
Me charge d'un exploit pour monsieur Chicaneau?

(RACINE.)

Les *paonneaux* âgés d'un an sont, à ce
que l'on prétend, un excellent manger.

(GUÉRIN.)

Le jabot dans les oiseaux correspond à
la *panse* des animaux ruminants.

(BUFFON.)

Ce palefrenier *panse* bien ses chevaux.

(ACADÉMIE.)

Le mal vient sans qu'on y *pense*.

(ACADÉMIE.)

J.-O. C.

PHRASES A CORRIGER.

1. Des gouttes de rosée scintillaient sur
les pétales délicates de la fleur.

2. C'est de cet esprit de l'Eglise que
Léon XIII s'est inspiré ; et, en présence
de ces centaines d'artisans français age-
nouillés à ses pieds, il a souri avec bon-
heur ; il les a bénits ; il les a encouragés ;
il les a exhortés à la résignation et à la
patience.

3. Cette transaction paraît d'autant plus
répréhensible que, malgré que la guerre
existât de fait, d'une manière plus ou
moins active, elle n'était pas déclarée
officiellement entre les deux couronnes.

4. En ce nouvel Eden, des mères
dévouées prodiguèrent, à l'envie, au nou-
vel hôte leurs soins touchants et délicats.

5. Les apôtres de la tempérance se sont
donnés bien du mal jusqu'à ce jour et
qu'est-il résulté de toutes leurs nobles et
généreuses tentatives ?

6. La séance du 13 (mars), aux com-
munes, a été consacrée aux règlements
concernants les examens du service civil
et à l'administration des pénitenciers.

7. Je demande pardon au lecteur de
ma présomption, et d'avoir essayé de
traduire dans notre langue ce jugement
sur saint Thomas, exprimé dans ce latin

si pur, si élégant, en un mot si classique,
qui est le propre des *Actes* de notre grand
pontife.

8. Il n'y a guère que l'homme, les
singes et les oiseaux de proie nocturnes
dont les orbites sont disposés de manière
à ce que la vue s'exerce en avant et
simultanément avec les deux yeux.

9. La sixième partie du discours est
née du *verbe*. Fille du *verbe*, elle participe
à sa nature, mais aussi à celle de l'adjectif.

10. C'est ainsi que les Pères de l'Eglise
se sont servi avec avantage de la philo-
sophie ; mais leur méthode n'atteignit
qu'avec saint Thomas son plus haut
degré de perfection.

CORRECTIONS.

1.....sur les pétales *déliçats*.....

2.....il les a *bénis*.....

3.....*quoique* ou *bien* que la guerre exis-
tât.....

4. Dans ce nouvel Eden, des mères
dévouées prodiguèrent à l'*envi*.....

5. Les apôtres de la tempérance se sont
donné bien du mal jusqu'à ce jour.....

6.....*concernant*.....

7. Je demande pardon au lecteur de ma
présomption d'avoir essayé de traduire.....

8.....*de manière que la vue*.....

9.....Fille du *verbe*, elle participe *de*
sa nature, mais aussi *de* celle de l'adjectif.

10. C'est ainsi que les Pères de l'Eglise
se sont *servis*.....

J.-O. C.

ARITHMETIQUE.

I. Une motte de beurre pesant 22 li-
vres et $\frac{3}{4}$ a été vendue $32\frac{1}{2}$ centins la
livre : combien a-t-elle produit ?

Réponse : \$7.39 $\frac{3}{8}$.

Solution :

$$\$0.32\frac{1}{2} \times 22\frac{3}{4} = \$7.39\frac{3}{8}.$$

II. La contribution des propriétés fon-
cières d'un village s'élève, pour l'année

courante, à $\frac{1}{5}$ du revenu cadastral: quelle est la contribution à payer pour une propriété dont le revenu est de \$17.85?

Réponse: \$3.57.

Solution:

$$\frac{\$17.85}{5} = \$3.57.$$

Un homme achète 3 verges $\frac{1}{4}$ d'étoffe pour \$5.85: combien a-t-il payé la verge?

Réponse: \$1.80.

Solution:

$$\frac{\$5.85}{3\frac{1}{4}} = \frac{5.85}{\frac{13}{4}} = \frac{23.40}{13} = \$1.80.$$

IV. Une femme a acheté pour un lit 4 verges $\frac{1}{2}$ de coutil; mais rentrée chez elle, elle s'aperçoit qu'il lui manque $\frac{1}{2}$ de ce qu'elle a pour donner au lit une longueur convenable: quelle longueur lui manque-t-il?

Réponse: $\frac{7}{6}$ de verge.

Solution:

$$\begin{aligned} \text{La 12e partie de } 4\frac{1}{2} \text{ verges} &= 4\frac{1}{2} \div 12 = \\ \frac{21}{5} \div 12 &= \frac{21}{5 \times 12} = \frac{7}{20} = \frac{7}{6} \text{ de verge.} \end{aligned}$$

V. On a acheté 27 verges $\frac{2}{3}$ d'étoffe; combien devra-t-on payer, si 3 verges ont coûté \$15.75?

Réponse: \$143.85.

Solution:

$$\begin{aligned} 1 \text{ verge d'étoffe a coûté } &\frac{\$15.75}{3} = 5.25; \\ 27 \text{ verges } \frac{2}{3} \text{ coûteront } &5.25 \times 27\frac{2}{3} = \\ &\$143.85. \end{aligned}$$

VI. On a payé \$20.70 pour 6 verges de drap; combien payera-t-on pour 27 verges $\frac{3}{4}$ du même drap?

Réponse: \$95.73 $\frac{3}{4}$.

Solution:

$$\begin{aligned} 1 \text{ verge de drap a coûté } &\frac{\$20.70}{6} = \$3.45; \\ 27 \text{ verges } \frac{3}{4} \text{ coûteront } &3.45 \times 27\frac{3}{4} = \\ &\$95.73\frac{3}{4}. \end{aligned}$$

VII. Un ouvrier qui devait recevoir \$2 par jour, s'il travaillait le nombre d'heures convenu, a la funeste habitude de perdre $\frac{1}{4}$ de son temps: combien reçoit-il par année de 300 jours?

Réponse: \$450.

Solution:

$\$2 \times \frac{3}{4} = \frac{6}{4} = \1.50 = ce que cet ouvrier gagne par jour, déduction faite de sa perte de temps;

$\$1.50 \times 300 = \450 = ce qu'il reçoit par année.

VIII. Une couturière qui gagne \$9 par semaine, met $3\frac{1}{3}$ jours pour faire une robe: combien prend-elle par robe?

Réponse: \$5.

Solution:

$\$9$ = ce que la couturière gagne par jour;

$\$9 \times 3\frac{1}{3} = \frac{9 \times 10}{3} = \5 = ce qu'elle gagne en $3\frac{1}{3}$ jours, ou, en d'autres termes, ce qu'elle prend par robe.

IX. On veut donner pour récompense à une petite fille les $\frac{3}{11}$ d'une boîte de dragées, ou les $\frac{4}{15}$, à son choix: que doit-elle choisir pour avoir le plus de dragées possible?

Réponse: Les $\frac{3}{11}$.

Solution:

Réduisons au même dénominateur les deux fractions $\frac{3}{11}$ et $\frac{4}{15}$:

$\frac{3}{11} \times \frac{15}{15} = \frac{45}{165}$, fraction équivalente à $\frac{3}{11}$;

$\frac{4}{15} \times \frac{11}{11} = \frac{44}{165}$, fraction équivalente à $\frac{4}{15}$;

D'où $\frac{3}{11} > \frac{4}{15}$ de $\frac{1}{165}$.

X. Trois associés ont fourni respectivement 4000, 5000 et 7000 piastres. Partager les \$3200 de bénéfice que l'entreprise a rapportées.

Réponse: 1er associé \$800, — 2d associé \$1000, — 3e associé \$1400.

Solution:

Les associés ont fourni en tout \$4000 + \$5000 + \$7000 = \$16000.

\$16000 ayant rapporté \$3200, \$1 rapportera $\frac{3200}{16000} = \$0.20$;

Et \$4000 produiront $4000 \times 0.20 = \$800$, part du 1er associé ;

$5000 \times 0.20 = \$1000$, part du 2e associé ;

$7000 \times 0.20 = \$1400$, part du 3e associé.

XI. Quatre joueurs se sont associés : le 1er a donné \$20, le 2e \$30, le 3e \$50, et le 4e \$70. Ils ont fait une perte de \$51. Combien reste-t-il à chacun ?

Réponse : \$14, \$21, \$35, \$49.

Solution :

$\$20 + \$30 + \$50 + \$70 = \$170 =$ la mise totale des 4 associés.

$\frac{51 \times 20}{170} = \frac{51 \times 2}{17} = 3 \times 2 = \6 , perte du 1er associé ;

$\frac{51 \times 30}{170} = \frac{51 \times 3}{17} = 3 \times 3 = \9 , perte du 2e associé ;

$\frac{51 \times 50}{170} = \frac{51 \times 5}{17} = 3 \times 5 = \15 , perte du 3e associé ;

$\frac{51 \times 70}{170} = \frac{51 \times 7}{17} = 3 \times 7 = \21 , perte du 4e associé.

Et $\$20 - 6 = \14 , ce qui reste au 1er associé ;

$\$30 - 9 = \21 , ce qui reste au 2e associé ;

$\$50 - 15 = \35 , " 3e associé ;

$\$70 - 21 = \49 , " 4e associé.

XII. Partager 480 en trois parties qui, divisées respectueusement par 4, 5 et 7, donnant le même quotient.

Réponse : 120, 150, 210.

Solution :

4 fois + 5 fois + 7 fois le quotient commun = 16 fois ce même quotient.

Ce facteur lui-même = $\frac{480}{16} = 30$;

Et $30 \times 4 = 120 =$ la 1re partie,

$30 \times 5 = 150 =$ 2e " ,

$30 \times 7 = 210 =$ 3e " .

TRIBUNE LIBRE

LES COLLABORATEURS DE JOURNAUX.

Les directeurs des journaux ne sauraient être trop attentifs à contrôler l'exactitude des renseignements fournis par leurs collaborateurs. Nous disons cela à propos d'un article, de trois colonnes in-4°, signé de l'initiale M. et publié dans un journal mensuel canadien. L'article, annoncé comme ayant été fait spécialement pour le journal en question, a pour titre : *Particularités curieuses recueillies sur le système solaire.*

Ce titre promet, sinon des choses bien nouvelles, du moins des renseignements conformes à l'état actuel de la science astronomique. Or les renseignements fournis sont ceux que l'on pouvait donner il y a une cinquantaine d'années, et qui ont été grandement modifiés depuis.

Nous n'insisterons pas sur des inexactitudes de détail, comme celles qui résultent des corrections relatives à la parallaxe du soleil, d'après lesquelles la distance du soleil à la terre est considérée aujourd'hui comme ayant en moins un 30e de la valeur qu'on donnait avant 1864.

Relevons pourtant cette phrase relative à la planète Uranus : " On ne savait que peu de chose de cette planète avant 1781, époque à laquelle le Dr Herschel découvrit qu'elle tourne autour du soleil." En réalité on ne connaissait pas même l'existence de cette planète, qui a été découverte par Herschel en 1781. De plus, l'article attribue à la planète Uranus 6 lunes ou satellites ; on lui en reconnaît aujourd'hui quatre seulement.

Et puisque nous en sommes aux satellites des planètes, ajoutons que l'auteur en attribue sept à Saturne au lieu de huit que l'on connaît, le 8e ayant été découvert en 1848. Il oublie d'ailleurs

les deux satellites de Mars, découverts en 1877, et le satellite de Neptune, découvert en 1846.

Mais ce qu'il y a de plus frappant, c'est qu'il oublie de mentionner la planète Neptune elle-même, dont la découverte fut un véritable événement en 1846, et les 269 planètes télescopiques découvertes depuis 1845 jusqu'à nos jours, et qui ont leur place entre Mars et Jupiter, en compagnie de Vesta, Junon, Cérés et Pallas, les seules que mentionne notre auteur, sur 273 aujourd'hui connues (mars 1888).

L'article se termine par un petit tableau intitulé : "Résumé du système solaire;" on y mentionne un total de 29 astres, dont 7 grandes planètes, 4 astéroïdes ou petites planètes, et 18 lunes ou satellites. Le vrai total est, en ce moment, de 301 astres, dont 8 planètes principales, 273 planètes télescopiques, et 20 satellites.

Très certainement, l'éditeur du journal qui a reçu l'article signé M., regrettera d'avoir donné asile à ce travail, qu'il a peut-être déjà expédié partout, jusqu'en France, ce qui ne sera pas très honorable pour la science canadienne. Ce n'est donc pas sans raison que nous le disions au début: les directeurs des journaux ne sauraient être trop attentifs à contrôler l'exactitude des renseignements fournis par leurs collaborateurs.

A. M.

Monseigneur SOULÉ à l'Académie Commerciale catholique de Montréal.

Le vendredi 13 avril 1888, l'Académie Commerciale catholique de Montréal a été honorée de la visite de Monseigneur Soulé, ancien évêque de Saint-Denis (île de la Réunion), et aujourd'hui primicier du chapitre national de Saint-Denis, près Paris. Sa Grandeur, qui vient de terminer, à l'église de Notre-Dame, la prédication

de la station quadragésimale, était accompagnée de Messieurs Sorin, Rousseau et Hamon, prêtres de Saint-Sulpice.

Cette réception a été l'occasion d'une fête de famille à l'École. Après un chœur chanté comme ouverture par les élèves, ceux-ci ont joué le premier acte d'une pièce en préparation pour l'époque des prix, et dont le titre est *Gilles de Bretagne*. Après quoi des récompenses ont été distribuées aux élèves du Catéchisme de persévérance. Alors a été chanté, avec solo et chœur, un morceau de G. Maugé: *Ecce Sacerdos magnus*, servant de prélude à l'adresse présentée à Sa Grandeur, au nom de tous les élèves, par M. H. Bédard. Cette adresse, dont nous donnons le texte plus loin, a donné occasion au vénérable Evêque de donner aux élèves de l'École des félicitations et des encouragements, dont l'effet ne peut être que très heureux pour tous, et dont le souvenir sera des plus précieux pour ceux auxquels s'adressait l'éminent prélat.

La fête s'est terminée par l'*Hymne à Léon XIII*, solo et chœur, de Shaken, et par le chant du *God save the Queen!*

Les élèves ont eu congé le reste de la journée.

A SA GRANDEUR MONSIEUR SOULÉ,
PRIMICIER DU CHAPITRE INSIGNE DE
SAINT-DENIS.

Monseigneur,

Les élèves de l'Académie Commerciale catholique de Montréal, de concert avec leur principal, leurs directeurs et leurs professeurs, sont heureux de souhaiter à Votre Grandeur la plus cordiale des bienvenues, et de lui présenter l'expression de leur plus profonde reconnaissance pour la bienveillante visite dont Elle les honore en ce jour.

Monseigneur, après avoir partagé avec la population catholique de notre cité le bonheur d'entendre votre lumineuse et sympathique parole, retentissant du haut de la chaire de Notre-Dame comme un écho sonore de la voix de Dieu, nous nous félicitons d'avoir aujourd'hui le

bonheur privilégié de vous voir au milieu de nous, comme autrefois les disciples d'Emmaüs de voir marcher à leurs côtés le divin Pèlerin qui leur "expliqua si bien les Ecritures," et qui se dirent les uns aux autres, après l'avoir entendu : "Notre cœur, pendant qu'il nous parlait, n'était-il pas rempli d'une ardeur toute céleste?"

Oui, Monseigneur, nous sommes heureux de saluer en vous l'illustre pèlerin, l'ardent apôtre qui cherche les âmes sous toutes les zones, comme les avarés cherchent l'or et comme les conquérants poursuivent la gloire. Mais la charité va plus loin que l'ambition. C'est pourquoi vous avez dit adieu au soleil de votre patrie pour aller dans une île lointaine, fleur de la France transplantée dans les vagues enflammées de l'océan Indien, et quand ce climat de feu eut triomphé d'un tempérament que la nature n'avait pas fait assez fort pour résister à ses ardeurs, la main de Dieu, cette main aussi douce que puissante, vous ramena au berceau de votre jeunesse, où l'air natal se hâta de faire reflourir votre santé.

Mais "l'Esprit de Dieu, qui souffle où il veut" tourna bientôt vos aspirations vers d'autres latitudes. Après avoir dressé votre tente sous les feux du soleil d'Afrique, vous avez voulu faire connaissance avec la neige et les frimas de notre ciel canadien ; vous avez voulu voir les descendants de ces familles modèles qui partirent un jour des rivages de la France, pour peupler et civiliser notre jeune pays, alors appelé la "Nouvelle France ;" que dis-je ? vous avez voulu faire entendre à ces frères votre parole d'apôtre. Montant à l'assaut de nos âmes, vous avez, pendant toute une station quadragésimale, fait une guerre sans trêve aux erreurs qui égarent l'intelligence, aux passions qui séduisent le cœur. Et maintenant, descendu des hauteurs de l'éloquence, vous voulez bien condescendre à vous asseoir au milieu de nous comme un père au milieu de sa famille, ou plutôt comme notre divin Maître, quand il disait à ses apôtres : "Laissez venir à moi les petits enfants."

Plus heureux que ces enfants qu'un zèle indiscret voulait éloigner de la personne de Notre-Seigneur, nous avons la certitude, en nous groupant autour de Votre Grandeur dans l'amour et la vénération, de faire acte d'obéissance aux

apôtres qui nous dirigent dans cette maison. C'est vous dire, Monseigneur, que l'enseignement que nous recevons ici est avant tout un enseignement religieux, qui joint la *douceur à la force*, comme l'indique la devise inscrite au frontispice de notre Ecole : *fortiter et suaviter*, et qui n'a pas d'autre but que de faire de nous des citoyens honorables et des chrétiens sans reproche.

Monseigneur, veuillez nous permettre, en finissant, d'assurer à Votre Grandeur que nous garderons pieusement le souvenir de votre passage au milieu de notre ville et de notre chère Académie, et que nous méditerons avec amour la consolante doctrine qu'Elle vient de nous prêcher avec tant d'éloquence. Mais pour que la semence que vous avez jetée dans nos cœurs ne meure pas dans le déshonneur de la stérilité, veuillez, Monseigneur, à la parole du prédicateur ajouter encore la bénédiction du pontife, qui en sera le couronnement.

LES ÉLÈVES DU PLATEAU.

13 avril 1888.

LECTURE POUR TOUS.

LA FRANCE CANADIENNE.

(Extrait du *Journal des Villes et Campagnes*, publié à Paris (France), numéro du 28 février 1888.)

A quel degré d'abaissement est réduite la France, à quels dangers intérieurs et extérieurs elle est exposée, on n'a pas besoin de longues réflexions pour le savoir. Le spectacle est d'autant plus douloureux que, si l'on porte ses regards au delà de l'Océan, on aperçoit des hommes de notre race qui, malgré l'inclémence du climat, et en dépit des rigueurs d'une domination étrangère, jouissent d'une pleine prospérité. Nous avons nommé le Canada.

Toutes les nouvelles qui nous viennent de ce pays nous intéressent vivement. C'est avec une joie qui n'est pas exempte d'un fâcheux retour sur nous-mêmes, que

nous apprenons leurs progrès en population et en richesse, les conquêtes opérées chaque année sur les forêts vierges au bénéfice de l'agriculture, et surtout le maintien, chez ce noble peuple, des traditions chrétiennes, et de la pratique de la vraie et sage liberté. Voilà le secret de sa vitalité, de sa force et de sa grandeur morale.

Les Canadiens n'ont pas seulement conservé les lois, les institutions sociales et la religion de la vieille France : ils sont demeurés fidèles à sa langue. Nul n'ignore qu'il existe une littérature canadienne.

Aujourd'hui nous voulons présenter à nos lecteurs un poème qui, à l'attrait d'une riche versification, joint le mérite de la vérité historique. La *Légende d'un peuple*, par M. Louis Fréchette, tient plus que son titre ne promet. C'est une véritable épopée, assortie au goût du jour peu propice aux longs écrits, et qui contient, sous une forme fragmentaire, les principaux épisodes, touchants ou héroïques, des annales du Canada depuis sa découverte jusqu'à nos jours (1).

Un souffle religieux et patriotique anime ces pages brûlantes, nous allions dire enfiévrées, car l'ardeur du sentiment se montre peut-être çà et là quelque peu exubérante. Mais quand on se trouve en face de pareils dévouements, comment retenir des cris d'admiration ? Qui aurait le courage de conseiller au poète de couper une corde à sa lyre ? Tel est l'enthousiasme du *vates* qu'il oublie ou méconnaît parfois — bien rarement — quelque règle de notre sévère prosodie, et qu'il ne reculera pas devant un hiatus. Pour en finir avec la critique, des juges même rigoureux auraient trop de peine à reprocher à l'auteur de montrer tendresse à l'égard de pauvres gens qui furent excommuniés justement, il le reconnaît, pour

excès de patriotisme. Hâtons-nous de saluer tant d'amour de la France, tant de respect pour la religion, un culte si dévoué à tout ce qui est pur et grand.

On ne sait pas assez, de ce côté de l'Atlantique, combien d'héroïsme fut déployé sur ces "arpents de neige" dont parlait Voltaire avec autant de dédain que d'ignorance. M. Fréchette nous l'apprend, et il nous l'apprend en beaux vers. Que nous sommes loin, ici, de ces sèches chroniques ou de ces phrases écourtées que nos histoires générales consacrent, en passant, au récit de la suprême résistance de cette fière et fidèle colonie, à la masse des envahisseurs ! A peine commençons-nous, en France, à estimer à sa juste valeur Montcalm, ce rival malheureux de Wolfe. Si la prise de Québec continua la lutte sur les champs de bataille, elle ne fit qu'ouvrir l'ère de ces conflits, moins éclatants mais aussi pénibles, entre un empire puissant et souvent oppresseur, et une poignée de vaincus qui, à force de sagesse, de dévouement et de constance, gardèrent leur nationalité intacte contre toutes les tentatives, et finirent par reconquérir pied à pied leurs vieilles franchises et leur autonomie. Gloire aux Canadiens ! Ils sont bien de notre sang.

Nous félicitons bien sincèrement nos frères d'Amérique, d'avoir maintenu haut le drapeau de leurs légitimes revendications, d'avoir voulu rester Français quand même.

Mais qu'ils prennent garde de se laisser séduire par les idées fausses ou chimeriques qui ont malheureusement conquis trop d'empire parmi nous ! Qu'ils se défient de la Révolution, dont ils entendent de loin les décevantes promesses, dont ils n'aperçoivent pas de près les funestes résultats.

En eux, nous aimons surtout la vieille France, celle qui a fait l'admiration du monde, qui a été le bras droit de la Papauté, la protectrice des chrétiens.

(1) La *Légende d'un peuple*, par L. Fréchette, à la Librairie illustrée, Paris.

Leurs écrivains les plus sympathiques, ceux auxquels nous ne refusons pas notre estime, inclineraient peut-être à ne voir dans les temps modernes que les beaux côtés. Nous les supplions de demeurer fidèles à la tradition. Ils ont une belle mission à remplir. Dieu leur a donné la tâche de seconder leurs évêques dans les efforts nécessaires pour maintenir cette tribu détachée de la grande patrie, dans le culte des vieilles mœurs et de la vieille foi.

LÉONCE DE LA RALLAYE.

HYGIENE.

De l'atmosphère.

L'air atmosphérique est le fluide élastique et invisible dans lequel nous vivons et qui enveloppe de toutes parts la terre jusqu'à une hauteur de 15 à 16 lieues. Ce fluide, indispensable à l'entretien de la vie, contribue puissamment au bien-être de l'économie animale lorsqu'il réunit les qualités les plus favorables, et donne naissance, dans certains cas, à des maladies aussi multiples que les causes qui peuvent l'altérer. L'air agit sur l'homme par sa composition normale, par sa densité, par la quantité de calorique et d'eau dont il est chargé, et par les substances étrangères, utiles ou nuisibles, dont il peut être le véhicule. Il importe donc de connaître les qualités avantageuses ou nuisibles de l'air atmosphérique, leur action sur l'économie, et les effets qui peuvent résulter de quelques-unes d'entre elles, ou du mélange d'émanations plus ou moins pernicieuses.

La pression normale de l'air, c'est-à-dire celle qui est due à la colonne d'air qui agit à la surface des mers et à laquelle fait équilibre une colonne de mercure de 76 centimètres de hauteur, doit être considérée comme une des conditions de la vie. La pression augmente si l'on descend sous le niveau des mers; alors la

respiration devient plus lente: entre des limites convenables cet état est favorable aux personnes asthmatiques, à celles qui sont prédisposées aux inflammations de poitrine, à la phtisie, aux anévrismes et aux diverses hémorragies. La pression diminue à mesure qu'on s'élève sur les montagnes; alors la respiration devient haletante, le pouls s'accélère et il en résulte un malaise général, une disposition au vomissement, une fatigue extrême au moindre mouvement. Et si la pression diminue jusqu'aux environs de la moitié de la pression normale, le froid devient extrêmement perçant, le sang se perd par les yeux, les lèvres et les genives: au delà, l'asphyxie est inévitable. Les habitations élevées ne conviennent qu'aux constitutions molles.

Lorsque l'air est sec et modérément chaud, son impression augmente l'activité de nos organes et accélère leurs mouvements. Mais si la chaleur devient trop forte, elle épuise les forces et jette tout le système dans le relâchement: la digestion languit, la soif est vive, le ventre est resserré, la circulation plus active, la respiration plus fréquente. La nutrition, au contraire, semble ralentie et est même souvent insuffisante pour l'entretien des forces: de là, l'accablement physique et moral. L'air trop chaud prédispose aux hémorragies et aux inflammations: il donne naissance aux épidémies, en accélérant la décomposition des substances organiques et en se chargeant de leurs exhalaisons. L'influence excitante de l'air chaud et sec est utile aux maladies caractérisées par l'inertie des mouvements et la langueur des fonctions (rhumatismes, scrofules, etc.).

L'air chaud et humide, en détruisant l'énergie des organes, trouble les fonctions qui leur sont confiées. La respiration est laborieuse, les mouvements sont difficiles. on dit que l'air est lourd, bien qu'en réalité il soit moins pesant que dans les circonstances ordinaires. Cette constitution

atmosphérique est nuisible aux femmes et aux enfants : elle produit les fièvres. Son action relâchante n'est avantageuse qu'aux individus d'une constitution sèche et bilieuse et à ceux dont les forces vitales sont exaltées.

L'air sec et médiocrement froid, stimule les organes et affermit le corps : il excite, chez les sujets forts et bien nourris, une réaction salutaire : la digestion est prompte et facile. Cet état atmosphérique est aussi favorables aux facultés morales. Le froid ne produit ces effets que si les forces vitales sont capables de réagir ; aussi est-il nuisible aux enfants, aux vieillards, aux convalescents.

Le froid rigoureux et continu produit des effets tout différents : il gêne le mouvement en engourdissant la contractibilité musculaire : des vêtements chauds et un exercice non interrompu peuvent seuls préserver des suites funestes qu'aurait son action prolongée.

Le froid humide est, de toutes les constitutions atmosphériques, celle qui nous affecte le plus péniblement. Le sang est refoulé vers les parties intérieures, toutes les fonctions sont troublées. L'air froid chargé d'humidité est la cause d'une foule de maladies (fièvres, rhumatismes, scorbut, hydropisies) ; il ne saurait être utile dans aucune circonstance. Aussi l'hygiène prescrit de se garantir contre son influence par le feu, des vêtements chauds, une nourriture fortifiante et des exercices actifs.

Il n'est point de contrée sur la terre où la température soit constamment uniforme, et les variations atmosphériques, loin d'être aussi pernicieuses à l'homme qu'il le croit communément, le préservent d'accidents graves qui résulteraient infailliblement de cette uniformité. Si l'état de l'atmosphère était toujours le même, il favoriserait outre mesure la prédominance de l'un des systèmes de l'économie : l'homme acquerrait nécessairement une constitution exagérée, qui l'expose-

rait aux plus funestes maladies. Les variations atmosphériques ne sont donc nuisibles que si elles surviennent d'une manière brusque.

Le passage de la chaleur au froid est ordinairement accompagné d'une augmentation sensible d'humidité. Le froid subit supprime la transpiration et refoule le sang vers l'intérieur ; de là une espèce de frisson.

Le passage du froid à la chaleur est moins dangereux, si le changement n'est pas trop considérable. Il n'y a que les températures artificielles qui puissent produire des effets nuisibles sérieux, tels que les congestions, en opérant une forte révolution dans toute l'économie.

L'air atmosphérique est généralement un mélange de 0,21 de gaz oxygène, de 0,78 de gaz azote, de 0,01 de gaz acide carbonique et d'eau. L'oxygène est le seul utile pour la respiration. Une multitude de causes concourent à altérer la pureté de l'atmosphère. Aux effluves des corps vivants se mêlent souvent les miasmes dégagés par les matières organiques en putréfaction, les gaz produits par la fermentation des matières végétales, les vapeurs qui s'élèvent des sols marécageux et des terrains minéraux, les émanations métalliques, les exhalaisons de tout genre, si abondantes au milieu des habitations de l'homme. La végétation elle-même détermine des changements notables dans la composition de l'air. La partie verte des plantes dégage pendant le jour de l'oxygène, surtout lorsqu'elle reçoit les rayons du soleil : la nuit elle dégage de l'acide carbonique.

J.-F. D. M.

QUELLE EST L'ÉTYMOLOGIE DU MOT *matois* ?

Matois est un mot dont Littré ignore l'origine. La chose est surprenante. N'admettrait-il pas qu'il dérive de *matte* ?

Enfants qui sont de la *matte*
Savent tous jouer de la *patte*.

Qu'est-ce que les *enfants de la matto* ? tout simplement des coupeurs de bourses, "qui de grand matin, dit Le Duchat, sont en compagnie pour faire leurs coups."

Les *enfants de la matto* étaient autrement appelés *matois*. Une pièce de vers du temps de Louis XII nous met au courant de toutes les ruses, de toutes les finesses qu'employaient les *matois* pour faire des dupes. Cette pièce curieuse mériterait d'être citée tout entière, n'était sa longueur. En voici quelques passages :

Nous sommes une caballe
De plus subtils que Dédalle,
Plus dissimulés et plus fins
Que l'énigmatique Sphinx.
.....

Le Gange au languide pas,
L'Ob et le Nil à sept bras
Hastent leur course animée
Fiers de notre renommée,
Rechantant en leur patois
Ce que c'est que les Matois.
Nous hantons les républiques,
Nous fréquentons les trafiques,
Nous pratiquons tous les jours
Au monde de nouveaux tours.
.....

Là parmi tant de seigneurs
Nous prodiguons les honneurs,
Leur faisons la révérence,
Et, sous meilleure espérance,
Nous introduisons entre eux
Pour les allécher aux jeux.
.....

En voilà suffisamment pour prouver que notre mot *matois*, qui signifie *rusé*, est bien originaire des *matois* ou *enfants de la matto*. Il dérive donc de *matto*.

Ce mot vint lui-même de l'italien *matteza* qui veut dire *folie*. "Mattois et *matassin*, dit le P. Labbé, viennent de la même source, et le premier signifie un homme qui contrefait le fou, le niais pour tromper quelqu'un."

Notre ancien mot *mat* qui signifiait *triste*, *abattu*, avait le sens de *fou*, témoin Cotgrave qui le traduit par *fool*.

On le voit, l'origine de *matois* est loin d'être inconnue, elle est italienne, elle vient de *matteza*, folie, ou plutôt de *matto*, fou. (Courrier de Vaugelas.)

STATISTIQUE RELIGIEUSE.

La *Gerarchia Cattolica* pour l'année 1888 vient de paraître.

Léon XIII est le 263^e pape. Le nombre des cardinaux est de 61 (deux, LL. EEm. les cardinaux Czacki et Martinelli, sont morts depuis). Il y a en ce moment 4 cardinaux-évêques, 42 cardinaux-prêtres et 13 cardinaux-diacres. Le cardinal le plus âgé, S. Em. le cardinal Newman, compte quatre-vingt-huit ans; le plus jeune, Son Em. le cardinal di Rende, est âgé de quarante et un ans. 17 cardinaux sont de la création de Pie IX, de sainte mémoire, et 42 de Léon XIII, heureusement régnant.

Sous le pontificat actuel, 59 cardinaux sont morts.

Dans le Sacré-Collège, on compte 4 Romains, 27 Italiens et 28 étrangers. Le pape Léon XIII a érigé 1 patriarcat, 19 archevêchés, 57 évêchés, 34 vicariats apostoliques, 1 délégation et 11 préfectures apostoliques.

On compte en tout 13 patriarcats, 185 archevêchés et 752 évêchés. Il y a 56 archevêques et évêques de rite oriental, 318 archevêques et évêques titulaires, 20 archevêques et évêques sans titre et 5 abbés *nullius*.

En tout il y a 1,254 dignitaires qui figurent dans le Recueil officiel romain.

DE L'IMMORTALITE DE L'AME.

L'immortalité est si bien le fond de notre nature, qu'elle se traduit spontanément dans nos désirs et nos aspirations. Nous voulons obstinément vivre: vivre dans l'estime et l'admiration des hommes, vivre dans les cœurs de ceux

que nous aimons, vivre par l'éclat de nos œuvres, vivre par le souvenir de nos bienfaits, vivre malgré l'austère expérience qui nous rappelle chaque jour que nous devons mourir. Eh oui, nous devons mourir ; et l'horreur que nous cause cette pensée, et la lutte formidable qui s'engage, pendant les quelques jours de notre existence terrestre, entre la vie et la mort, est une preuve invincible qu'il y a en nous une puissance réfractaire à la destruction.

La pâle ennemie du genre humain, malgré la sûreté de ses coups, ne peut nous arracher l'aveu de son triomphe ; à l'heure même où elle frappe, une voix ironique siffle en nous sa victoire, et s'écrie : Je ne mourrai pas tout entier. *Non omnis moriar.*

Depuis le jour où l'homme prévaricateur s'est courbé sous le poids de cette sentence : Tu mourras de mort, *morte morieris*, il a protesté, par des actes publics autant que par ses convictions intimes, contre la pensée que tout pouvait finir pour lui au tragique événement qui sépare les deux éléments de sa nature. Chez tous les peuples, nous rencontrons, près du dogme de la vie future, le culte des tombeaux, culte touchant et plein de révélations pour qui sait interpréter les actes publics de l'humanité religieuse, culte dans lequel les grandes et nobles âmes ont toujours vu la preuve évidente de notre immortalité. Car pourquoi ces honneurs rendus à une chair qui se pourrit, à des os arides, à une cendre stérile, si l'homme n'est intimement persuadé qu'une flamme incorruptible survit, et plane sur les tristes restes de ce qui fut notre corps ? Et d'où vient cette persuasion contre tous les enseignements de l'expérience, sinon d'une révélation divine, ou du moins du naturel désir d'être toujours que nourrit le cœur humain ? Et quand tout est sincère et véridique dans les mouvements spontanés

d'une nature, comment celui-là serait-il un mensonge ?

J'interroge mon corps et je n'en reçois que des réponses de mort ; j'interroge la religion des peuples et je n'en reçois que des réponses de vie. Je lis mon immortalité dans les vastes nécropoles où les morts, respectueusement rangés, attendaient de la terre la visite suprême de la postérité ; du ciel, la visite du grand Dieu qui devait les juger. Je lis mon immortalité dans les grottes funéraires au fond desquelles coulait le sang des sacrifices. Je lis mon immortalité dans les arbres gigantesques des forêts américaines dont les branches flexibles agitent doucement les sépulcres des sauvages, comme les bras de mères les berceaux d'enfants endormis. Je lis mon immortalité dans les superbes mausolées qui demandent aux passants un souvenir et une prière pour ceux qui ne sont plus. Je lis mon immortalité dans les humbles tertres dont une main pieuse vient renouveler les fleurs et les couronnes ; les fleurs qui disent au mort de la part du vivant : Je t'aime toujours, au vivant de la part du mort : Respire toujours le parfum de mon amour ; les couronnes qui disent à l'humanité tout entière : Dans le duel de la vie et de la mort, le vainqueur n'est pas celui qu'on pense.

Respectez les tombeaux, c'est le livre du peuple. De ses mains naïves il en écrit les pages les plus touchantes, et en reçoit en échange des leçons salutaires qu'aucun enseignement ne peut remplacer. Malheur à vous, si vous sacrifiez à l'hygiène du corps, l'hygiène de l'âme, vous pourrez apprendre à vos dépens ce que c'est qu'un peuple qui oublie ses tombeaux.

Mais non, j'ai foi dans le cœur du peuple ; il n'oubliera pas ses chers cimetières. Si loin que vous les exiliez, il prendra sur son pain pour aller les visiter et les fleurir encore, pour y ap-

prendre et redire à toutes les générations : La chair de l'homme tombe à terre et se flétrit comme l'herbe des champs, mais son âme immortelle subsiste et repose dans le sein de Dieu : l'homme est plus fort que la mort, l'homme est plus grand que le temps.

R. P. MONSABRÉ.

BIBLIOGRAPHIE.

Almanach-Journal de l'école et du couvent, par F.-A. Baillargé, Ptre.

Comme l'indique son titre, l'*Almanach-Journal* s'adresse spécialement à la gent écolière. Aussi, renferme-t-il une foule de données et de conseils qui, mis en pratique, seraient bien propres à faire contracter aux élèves des écoles de précieuses habitudes, surtout celles d'économie et de dévotion. " Notre but, dit l'auteur, est de fortifier l'obéissance, l'amour du devoir et la piété dans cette jeunesse, de lui donner des habitudes d'ordre, d'économie, d'observation et de réflexion, de la rendre de bonne heure compatissante pour les âmes du purgatoire."

Ajoutons qu'il se trouve encore dans cet almanach des renseignements utiles, même à ceux qui ont déjà quitté les bancs de l'école.

Nos remerciements à qui de droit.

First Course in the Study of German, par Otto Heller, professeur d'allemand. Vol. in-12 de 70 pages. Philadelphie, 1888.

Nous accusons, avec remerciement, réception d'un exemplaire de l'ouvrage dont le titre figure ci-dessus.

Considéré au point de vue de l'enseignement, ce petit livre nous semble bien gradué. L'auteur commence par des mots faciles, des phrases courtes, peu compliquées, tout à fait à la portée de l'enfance, à laquelle il s'adresse. Les premières leçons traitent des choses les plus communes, les plus usuelles : les doigts de la main, le papier, l'écriture, l'alphabet, les chiffres, etc. De nombreuses gravures sont intercalées dans le texte, et en rendent l'intelligence beaucoup plus facile.

La partie matérielle de l'ouvrage ne

laisse rien à désirer : l'impression, le papier, la reliure, tout est fait de manière à plaire à l'œil, à inspirer à l'enfant des idées de précaution et de propreté dans l'usage qu'il fera de son livre.

TABLE DES MATIÈRES.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS :

Nominations diverses. Erection de municipalités scolaires, etc., etc. 1, 29, 57, [85, 113, 141, 169, 198, 225, 253, 281, 309	
Acte concernant l'École Polytechnique de Montréal.....	62
Agrégation de l'École Polytechnique à l'Université Laval.....	59
Rapport financier des Commissaires d'Écoles de Montréal.....	171

BIBLIOGRAPHIE :

<i>Le Livre de la jeune fille en vacances</i>	28
<i>Manuel de l'enfant en vacances</i> , par un prêtre de Saint-Sulpice.....	28
<i>Disc irac.</i> — Traduction par M. Chauveau.....	166
<i>Méthode nationale de dessin</i> , par M. Temple.....	167
<i>Publications pédagogiques aux États-Unis et au Canada</i>	283
<i>Almanach-Journal de l'école et du couvent</i> , par le P. F.-A. Baillargé.....	334
<i>First Course in the Study of German</i> , par Otto Heller.....	"

BUREAU DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES DE MONTRÉAL :

Matières d'examen.....	3, 87, 175, 255
------------------------	-----------------

COMITÉ CATH. DU CONS. DE L'INST. PUBLIQUE :

Séance du 17 mai 1887.....	35
" 2 juin ".....	37
" 13 septembre 1887.....	115
" 20 avril 1888.....	312

COMMISSION ADMINISTRATIVE DU " FONDS DE PENSION " :

Séance du 17, du 18 et du 21 mars 1887	31
" 27, du 28 et du 29 décembre	228

CONFÉRENCES DE L'ASSOCIATION DES INSTITUTEURS EN RAPPORT AVEC L'ÉCOLE NORMALE JACQUES-CARTIER.....

	48, 261
--	---------

CONFÉRENCES DE L'ASSOCIATION DES INSTITUTEURS EN RAPPORT AVEC L'ÉCOLE NORMALE LAVAL.....

	46, 117, 259
--	--------------

CONFÉRENCE DES INSTITUTEURS PROTESTANTS.....

	141
--	-----

DICTÉES ÉLÉMENTAIRES :

Distinctions des verbes actifs,—des verbes neutres.....	16
---	----

Distinction des verbes réfléchis,—des verbes passifs.....	100	Le grand parleur.....	266
Distinction des verbes impersonnels.....	101	La luzerne.....	"
Orthographe de certains verbes de la 1re conj.....	126, 153, 186	Réplique par une leçon à un avis.....	289
Orthographe et conjugaison des verbes irréguliers, etc.....	210, 234, 263, 286, 319	Utilité du travail.....	"
DICTÉES D'ORTHOGRAPHE USUELLE :		Aspect de l'Océanie.....	"
La chèvre.....	16	Portrait des Francs.....	"
Le moineau.....	"	Sage ordonnance du Globe terrestre.....	290
Beautés du printemps.....	17	La puissance de Dieu dans les moindres créatures.....	321
Le sourire dans la mort.....	"	Comptabilité morale.....	"
L'habitude.....	"	Des grandes et les petites vertus.....	322
Prise de Jérusalem par Titus.....	"	Saint Vincent-de-Paul.....	"
Etat d'une société sans religion.....	"	Influence de la religion sur les passions.....	"
Importance d'une bonne conduite.....	50	DIFFICULTÉS ORTHOGRAPHIQUES.... 18, 52, 72, 103,	
L'essaim d'abeilles.....	"	[130, 157, 189, 213, 237, 267, 291, 323]	
L'Extrême-Onction.....	"	DIPLOMES OCTROYÉS :	
La main.....	51	Par le Bureau des Examineurs catho- liques de Montréal.....	3, 87, 175, 255
Le temps actuel et le temps passé.....	"	Par l'Ecole Normale Jacques-Cartier....	31
L'existence de Dieu prouvée par l'ordre et les beautés de la nature.....	"	DISTRIBUTION DE PRIX :	
La belladone.....	70	A l'Académie Comm. cath. de Montreal	38
Un grand musicien.....	"	A l'Ecole Modèle et à l'Ecole Normale Jacques-Cartier.....	41
Maximes de conduite.....	71	EXAMEN DES CANDIDATS A L'ÉTUDE DE LA MÉ- DECINE :	
Du véritable bonheur de l'homme.....	"	Matières d'examen.....	6, 142
Les deux mondes.....	"	EXAMEN DES CANDIDATS AU SERVICE CIVIL :	
Jugement de Salomon.....	101	Matières d'examen.....	200
Une tempête.....	102	" FONDS DE PENSION DES FONCTIONNAIRES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE"—Opinion lé- gale.....	
Le chant du rossignol.....	"	177	
La Bretagne.....	103	LECTURE POUR TOUS :	
Estime de l'agriculture.....	127	Le meilleur des capitaux.....	23
Les végétaux marins.....	128	La plus vieille cathédrale des Etat-Unis.....	"
Un feu de joie d'après un nouveau mode.....	"	Recettes utiles et précieuses.....	24, 78
Le cygne.....	"	Un baromètre peu dispendieux.....	24
Les castors.....	129	La législation provinciale.....	"
Le sage s'inquiète peu du qu'en dira-t-on.....	"	Les Sauvages du Canada.....	"
La bienfaisance.....	"	La récolte du poisson en 1886.....	25
Le chou.....	155	Pêcheries de l'île du Prince-Edouard....	"
La tâche de chaque génération.....	"	Physiologie.....	55
Un trait de la vie de S. Jean de Dieu....	"	Hygiène des gens de lettres.....	77
De la lecture des bons écrivains.....	156	Le rôle de la femme en agriculture.....	"
Le chant du pinson.....	188	Quelques notes historiques.....	79
Coup d'œil sur la constitution de la terre.....	"	Le fondateur de Milwaukee.....	80
Des devoirs envers Dieu.....	211	Histoire d'une culotte.....	81
Des souffrances.....	212	La vallée de la mort.....	82
Les défauts des enfants.....	"	Conseils aux ouvriers.....	107
A la jeunesse.....	"	La tristesse des joies mondaines.....	108
La propriété littéraire.....	213	Statue de la Liberté.....	109
La femme.....	236	Connaissances utiles.....	"
Prix de la santé.....	"	Les tremblements de terre.....	121
Diversité des fleurs.....	"	Hygiène du billard.....	135
Le dessèchement des terres.....	237	Un voyage à l'Alaska.....	136
Les bons camarades.....	265	Le thé et sa récolte.....	138

Pensées sur l'avenir.....	139
La messe jubilaire de Léon XIII et de l'heure universelle.....	162
S. E. le Cardinal Taschereau à l'École Normale J.-C.....	195
Adresse des Archevêques et Evêques du Canada à Léon XIII.....	220
Soixante ans d'expérience.....	222
Economie domestique.....	223
Attacher les enfants à la culture du sol.....	224
La calvitie.....	250
Les commencements de quelques astro- nomes célèbres.....	251
Portrait des Canadiens.....	252
Pour la gloire.....	270
La légende et la vérité—La chanson de de Marie Stuart.....	274
De la ventilation des appartements.....	275
La population de Montréal.....	276
Catholicisme en Angleterre.....	"
Pensées diverses.....	280, 308, 000
Hygiène.—De l'atmosphère.....	330
La France canadienne.....	328
De l'immortalité de l'âme.....	332
Statistique religieuse.....	"
NÉCROLOGIE :	
M. H.-C. O'Donoghue.....	57
M. C.-O. Beauchemin.....	197
M. J.-A. Manseau.....	241
PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT :	
Le raisonnement en arithmétique.....	11
De l'autorité en général.....	63
Leçons de britannique.....	65, 123
Analyse littéraire—Le Laboureur et ses Enfants.....	67
Des caractères de l'autorité.....	92
La leçon de choses.....	94
Leçons de physique.....	96
Le langage écrit et son histoire.....	98
De la fatigue intellectuelle et muscu- laire.....	119
Leçons sur les minéraux.....	121, 151, 185, 208 [232, 317]
L'enseignement athée et V. Hugo.....	150
Enseignement de l'arithmétique.....	151
L'autorité doit être impersonnelle.....	185
L'autorité doit être patiente.....	204
Les études privées de l'instituteur.....	207
L'autorité doit être douce.....	229
Le foyer.....	230
Les enfants.....	231
L'autorité doit être indulgente.....	285
L'autorité doit être juste.....	314
Causerie familière—Le Chat.....	316
PHILOGOLOGIE :	
D'où vient le mot <i>pique-nique</i> ?.....	219

Origine du mot <i>matois</i>	331
PHRASES A CORRIGER. 19, 53, 73, 104, 131, 157, 190 [215, 238, 268, 292, 324]	

POÉSIES :

A la Nature.....	49
La Patrie.....	50
L'Enfant et l'Alouette.....	70
Paraphrase du Psaume CXLV.....	"
L'huite positiviste.....	82
Le Cheval et le Bœuf.....	100
Question d'enfant.....	"
Les deux Frères.....	125
L'Oiseau captif.....	"
Il ne faut jamais rapporter.....	186
Dangers du bavardage.....	"
Avantages de l'assiduité.....	"
La Persévérance.....	"
Le coin du grand-père.....	209
Le voyageur recueilli par la Religion... ..	"
L'Oiseau d'hiver.....	233
Hymne de la nuit.....	"
La leçon de Canut le Grand.....	319
Le baiser d'une mère.....	"

PROBLÈMES D'ARITHMÉTIQUE. 19, 53, 74, 105, 132 [158, 191, 215, 239, 269, 293, 324]	
---	--

PROBLÈMES D'ALGÈBRE.....	21, 76, 134, 161
--------------------------	------------------

TRIBUNE LIBRE :

La plume d'oie et la plume d'acier.....	22
Les anniversaires de la <i>Minerve</i>	194, 217
Problèmes à résoudre.....	217
Biographie de J.-A. Manseau.....	241
Language.....	246
Une question d'orthographe et de pro- nonciation.....	270
Statistique — Etendue des Etats de l'Europe.....	294
Text-Books <i>versus</i> Oral Teaching.....	295
Les commencements de Montréal.....	303
Les collaborateurs de journaux.....	326
Mgr Soulé à l'Académie du Plateau.....	327

VARIÉTÉS.....	26, 84, 110, 140, 164, 252, 277
---------------	---------------------------------

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

Le prix d'abonnement est **D'UN DOLLAR** ou de **DEUX DOLLARS** par an payables d'avance. Ceux qui paieront cette dernière somme recevront en prime un magnifique volume, relié en toile, des "Œuvres complètes de l'abbé H. R. Casgrain."

Nous espérons que, vu les sacrifices considérables que nous avons dû faire pour l'impression et la publication du présent journal, tous les instituteurs et institutrices se feront un devoir de nous expédier le plus tôt possible le prix de leur abonnement.

C. O. BEAUCHEMIN & FILS, Editeurs-Propriétaires,

Nos 256 et 258, rue St-Paul, Montréal.